

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



DIJON - 29 NOVEMBRE 2021



PRÉSENTATION

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Crédit : Natalia Kovachevski-Artist Photographer

OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur   

Sommaire

ODD 1	6
ODD 2	12
ODD 3	18
ODD 4	24
ODD 5	30
ODD 6	36
ODD 7	42
ODD 8	48
ODD 9	54
ODD 10	60
ODD 11	66
ODD 12	72
ODD 13	78
ODD 14	84
ODD 15	90
ODD 16	96
ODD 17	102



Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau programme de développement articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.

Ce nouveau programme de développement à l'horizon 2030 s'appuie sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté. Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la planète.

En reposant sur le **partenariat et le pragmatisme**, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour **améliorer, de manière durable, le sort des générations futures.**

Ils proposent à **chaque pays, qu'ils soient riches, à revenus intermédiaires, ou pauvres**, une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

L'Agenda 2030 pour le développement durable sera réellement efficient s'il est mis en œuvre, aussi à l'échelle locale. Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail des gouvernements locaux et régionaux. Il s'agit de mettre les priorités, les besoins et les ressources des territoires et des populations au cœur du développement durable et d'assurer des échanges continus entre les acteurs mondiaux, nationaux et locaux.

Le cadre des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs et cibles du programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 6 juillet 2017 et est affiné chaque année. Il est complété par des indicateurs aux niveaux national et local qui sont élaborés par les États membres et leurs collectivités territoriales et mis à jour chaque année.

Les ODD constituent donc des leviers d'action dont tous les acteurs (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques, qu'ils agissent à l'international et/ou au niveau national ou local) peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. **Ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.**

La Région Bourgogne-Franche-Comté inscrit ses politiques publiques et plus particulièrement sa politique internationale, dans la dynamique des ODD.

Elle considère que l'Agenda 2030 de l'ONU est une démarche vertueuse et collective qui nécessite l'exemplarité de la sphère publique.



ODD et COVID-19

Alors que nous allons terminer la deuxième année de la pandémie de COVID-19, nous sommes face à une crise monumentale, qui a des effets catastrophiques sur la vie et les moyens de subsistance des personnes et sur les efforts de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La communauté mondiale se trouve à un moment décisif de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Près de deux ans après le début de la pandémie mondiale, des millions de vies ont été perdues, le bilan humain et économique est sans précédent et les efforts de rétablissement menés jusqu'à présent ont été inégaux, inéquitables et insuffisamment axés sur le développement durable. La crise actuelle menace des décennies de progrès en matière de développement, retardant encore plus la transition urgente vers des économies plus vertes et plus inclusives et entravant davantage la réalisation des ODD.

Des progrès avaient été réalisés dans la réduction de la pauvreté, la santé maternelle et infantile, l'accès à l'électricité et l'égalité des sexes, mais pas suffisamment pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. Dans d'autres domaines vitaux, comme la réduction des inégalités, la baisse des émissions de carbone et la lutte contre la faim, les progrès avaient soit stagné, soit fait machine arrière.

Alors que la pandémie se poursuit, certains effets importants se manifestent déjà dans de nombreux domaines. **Le taux mondial d'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois en plus de 20 ans, et entre 119 et 124 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté en 2020.** Un risque de catastrophe générationnelle se dessine en matière de scolarisation, alors que 101 millions d'enfants de plus sont passés sous le seuil minimum de compétence en lecture, ce qui pourrait réduire à néant deux décennies de progrès scolaires.

Les femmes ont été confrontées à une **hausse de la violence conjugale**, le mariage d'enfants devrait augmenter après des années de baisse, et le travail domestique non rémunéré et sous-payé repose de plus en plus et de façon disproportionnée sur les femmes et les filles, avec des répercussions sur leurs possibilités d'éducation et de revenu et leur santé.

Malgré le ralentissement économique mondial, la concentration des principaux gaz à effet de serre continue d'augmenter. La température moyenne mondiale s'établissant à environ 1,2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, **la crise climatique est bel et bien là et ses effets se font sentir partout dans le monde.**

La pandémie a également engendré d'immenses défis financiers, en particulier pour les pays en développement, avec une augmentation significative du surendettement et une baisse spectaculaire de l'investissement étranger direct et du commerce.

La crise montre l'interdépendance et les liens entre les diverses dimensions de la durabilité, allant de la santé, du bien-être et de la prospérité sociale et économique au climat et aux écosystèmes.

Avec un élan de solidarité mondiale et la participation de tous les secteurs de la société, y compris des gouvernements à tous les niveaux, du secteur privé, du milieu universitaire, de la société civile et des personnes, en particulier des jeunes et des femmes, **les pays peuvent encore réaliser le Programme 2030.**

Pour remédier aux vulnérabilités mises en évidence par la pandémie, les gouvernements et la communauté internationale doivent procéder à des transformations structurelles et élaborer des solutions communes guidées par les ODD.

Un plan mondial de vaccination, conçu et mis en oeuvre par les pays qui peuvent aujourd'hui produire des vaccins ou qui le pourront dans le futur avec le soutien adéquat, **est une première étape urgente pour y parvenir.**

Il est également impératif que les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et les industries s'engagent de nouveau à assurer une reprise qui réduise les émissions de carbone, préserve les ressources naturelles, crée de meilleurs emplois, fasse progresser l'égalité entre les sexes et fasse reculer la pauvreté et les inégalités croissantes.

Les défis sont immenses, mais il y a aussi des raisons d'espérer. La crise de la COVID-19 a montré une résilience communautaire inspirante, mis en lumière le travail herculéen des travailleurs essentiels dans de nombreux domaines et facilité l'expansion rapide de la protection sociale, l'accélération de la transformation numérique et une collaboration mondiale sans précédent pour la mise au point de vaccins.

Un avenir meilleur est possible. Nous devons nous servir de la crise pour transformer le monde, réaliser le Programme 2030 et tenir la promesse que nous avons faite aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2021

Ce document présente chacun des 17 ODD articulés autour de 169 cibles auxquelles sont associés des indicateurs mondiaux, européens et nationaux. Dans le cadre de sa mise à jour annuelle, ce document présente les impacts de la COVID-19 sur chacun des ODD et les ripostes proposées au niveau mondial.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes reste un des plus grands défis auquel l'humanité doit faire face.

Alors que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié entre 1990 et 2015, 10 % de la population mondiale, soit 736 millions de personnes, vivaient toujours en dessous du seuil d'extrême pauvreté en 2015.

Même si la croissance rapide observée dans certains pays comme la Chine et l'Inde a sorti des millions de personnes de la pauvreté, les progrès restent inégaux. Les femmes restent plus vulnérables que les hommes face à la pauvreté, avec moins d'opportunités (travail rémunéré, éducation, propriété).

Les progrès demeurent limités dans des régions comme l'Asie du Sud et l'Afrique Sub-Saharienne, où se trouvent 80%

des personnes vivant dans la pauvreté extrême.

Même avant la COVID-19, le monde n'était pas en voie d'atteindre l'objectif d'élimination de la pauvreté d'ici à 2030, et sans mesures immédiates et concrètes, cet objectif restera hors de portée.

La crise a montré plus clairement l'importance de la préparation aux catastrophes et de systèmes de protection sociale robustes.

Bien que le nombre de pays dotés de stratégies de réduction des risques de catastrophe ait considérablement augmenté et que de nombreuses mesures de protection sociale temporaires aient été mises en place pour faire face à la pandémie, il faut redoubler d'efforts sur les deux fronts pour assurer la protection des personnes les plus vulnérables.

Faits et chiffres

**LE TAUX D'EXTRÊME
PAUVRETÉ EST PASSÉ**

DE 8,4 EN 2019

À 9,5 EN 2020.

**L'écrasante majorité des
personnes vivant en-dessous
du seuil de pauvreté appartient
à deux régions : l'Asie du Sud et
l'Afrique subsaharienne**

Entre **119** et **124**
millions de personnes
de plus ont basculé dans
l'extrême pauvreté en
2020, dont **60%** en
Asie du Sud

Le taux mondial
de pauvreté
devrait atteindre

7%

(environ 600 millions
de personnes)
en 2030, faisant
obstacle à l'objectif
d'éradication de la
pauvreté

Le taux de pauvreté dans les
zones rurales est de **17,2%**, ce qui
est plus de trois fois supérieur au
taux dans les zones urbaines

**Les taux de pauvreté élevés se trouvent
souvent dans les petits pays fragiles et
touchés par un conflit**

44 400 personnes forcées chaque
jour de fuir les conflits et la persécution

46,9 %

seulement de la population
mondiale en 2020, ont
effectivement reçu au moins
une prestation de protection
sociale en espèces

4 milliards de
personnes

n'ont toujours pas
de protection sociale
(2020)

FOCUS COVID-19 ET ODD 1

Entre 1990 et 2015, le taux d'extrême pauvreté dans le monde a reculé, passant de 36 % à 10 %. Toutefois, le rythme du changement s'est ralenti et les effets liés à la pandémie de la COVID-19 ont anéanti une grande partie des progrès réalisés vers la réduction de la pauvreté, l'extrême pauvreté mondiale augmentant en 2020 pour la première fois depuis la crise financière asiatique de la fin des années 1990.

La COVID-19 a entraîné la première hausse de l'extrême pauvreté en une génération.

Les répercussions de la pandémie ne seront pas de courte durée. **Le taux mondial de pauvreté devrait atteindre 7 %** (environ 600 millions de personnes) **en 2030**, la cible d'élimination de la pauvreté ne sera pas atteinte.

En avril 2021, 118 pays ont déclaré des stratégies nationales et/ou locales de réduction des risques de catastrophe contre 45 en 2015.

En 2020, seulement 46,9 % de la population mondiale ont effectivement reçu au moins une prestation de protection sociale en espèces, laissant jusqu'à 4 milliards de personnes sans filet de protection sociale. La crise de la COVID-19 a montré l'importance des systèmes de protection sociale pour préserver la santé, les emplois et les revenus des individus, ainsi que les effets d'écarts élevés de couverture.

Les gouvernements du monde entier ont mis en place plus de 1 600 mesures de protection sociale à court terme en réponse à la COVID-19, mais 4 milliards de personnes n'ont toujours pas de protection sociale.

Les pays en développement sont les plus menacés

(pendant et après la pandémie), à mesure que se profilent une crise sanitaire et une crise économique et sociale dévastatrice dans les mois et les années à venir.

Selon le PNUD, les **pertes de revenus devraient dépasser les 220 milliards de dollars dans les pays en développement** alors que l'on estime que 55% de la population mondiale n'a pas accès à la protection sociale

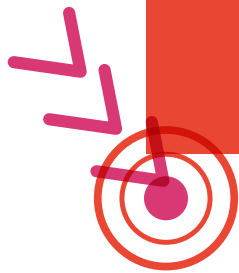
Ces pertes auront une incidence sur toutes les sociétés, et des répercussions se feront sentir sur l'éducation, les droits de l'Homme et, dans les cas les plus graves, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de base.

Les confinements et les mesures de santé publique liées à la COVID-19 ont gravement nui à l'économie informelle, qui emploie la grande majorité des travailleurs pauvres. Bien que l'inégalité entre les sexes parmi les travailleurs pauvres ait diminué au fil des ans à l'échelle mondiale, un écart substantiel persiste dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), dans lesquels un tiers (33,5 %) des femmes occupant un emploi vivaient dans la pauvreté en 2019, contre 28,3 % des hommes occupant un emploi.

Dans le monde entier, les jeunes travailleurs sont deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les adultes, avec des revenus plus faibles et des emplois de moins bonne qualité. Étant donné que la crise de la COVID-19 a eu un impact disproportionné sur les moyens de subsistance des femmes et des jeunes, elle risque d'exacerber ces disparités qui existent de longue date.

Afin de venir en aide aux plus pauvres et aux plus vulnérables, **l'ONU a publié un Cadre pour une réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 et appelle à une intensification exceptionnelle du soutien international et de l'engagement politique** afin de garantir que partout dans le monde, les personnes puissent avoir accès aux services essentiels et à la protection sociale.

Le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement vise à aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ainsi qu'à soutenir les personnes les plus vulnérables qui souffrent de manière disproportionnée des impacts socio-économiques de la pandémie.



CIBLES DE L'ODD 1



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins...) moins de 1,25 dollar/jour/personne)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

INDICATEURS DE L'ODD 1

Au niveau international - ONU

1.1.1 Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers

a) de documents légalement authentifiés et

b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type

1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire

1.a.2. Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres



Au niveau français - INSEE

- 1.i1** Taux de pauvreté monétaire
- 1.i2** Taux de pauvreté en conditions de vie
- 1.i3** Intensité de la pauvreté monétaire
- 1.i4** Taux d'effort net en logement
- 1.i5** Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)
- 7.i1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (ODD 8)
- 10.i1** Taux de croissance du niveau de vie moyen (ODD 10)
- 10.i2** Inégalités des revenus (ODD 10)
- 10.i3** Inégalités du patrimoine (ODD 10)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité
- Personnes en situation de privation matérielle sévère
- Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail
- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi
- Population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol par statut de pauvreté

Multi-objectifs

- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe (ODD 3)
- Populations ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté (ODD 6)
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté (ODD 7)
- Taux de surpeuplement par statut de pauvreté (ODD 11)



Ces vingt dernières années, la croissance économique rapide et une meilleure productivité agricole ont permis de diviser par près de deux le nombre de personnes sous-alimentées. De nombreux pays en développement sont maintenant à même de répondre aux besoins alimentaires des plus vulnérables. L'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes ont accompli des progrès considérables en vue d'éradiquer la faim extrême.

Les Objectifs de développement durable visent à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes d'ici 2030, en faisant en sorte que toutes les personnes – notamment les enfants et les plus vulnérables – aient accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité, tout au long de l'année. Cela implique d'encourager des pratiques agricoles durables, d'améliorer les moyens d'existence et les capacités des petits paysans, de permettre une égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés. Cela implique aussi une

coopération internationale pour assurer les investissements dans les infrastructures et technologies qui améliorent la productivité agricole.

Juste avant la pandémie de COVID-19, 650 millions de personnes souffraient de la faim et quelque 2 milliards de personnes étaient en proie à l'insécurité alimentaire – des chiffres en hausse depuis 2014. La crise fait peser de nouvelles menaces sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial.

Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires et les ralentissements économiques ont touché les systèmes alimentaires du monde entier et menacé l'accès des populations à la nourriture, éloignant encore plus l'objectif d'élimination de la faim.

Il est urgent de prendre des mesures à court terme pour éviter une hausse de la faim et il est indispensable de transformer les systèmes alimentaires pour parvenir à un avenir alimentaire sain et durable pour tous.

Faits et chiffres

**230
MILLIONS**

**D'ENFANTS SOUFFRENT DE
MALNUTRITION**

2,37 milliards

de personnes sont sans nourriture ou ne peuvent pas avoir une **alimentation équilibrée** de manière régulière (2020)

Les niveaux les plus élevés d'insécurité alimentaire ont été observés en Afrique subsaharienne (66,2 %), tandis que la prévalence a augmenté le plus rapidement en Amérique latine et dans les Caraïbes, passant de 24,9 % en 2014 à 40,9 % en 2020

Près d'une personne sur trois dans le monde (2,37 milliards de personnes) était touchée par une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2020, soit une hausse de près de 320 millions par rapport à 2019.

500 millions de petites exploitations agricoles fournissent jusqu'à 80 % de la nourriture consommée dans les pays en développement. Investir dans ces exploitations constitue donc un moyen considérable d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des plus pauvres, ainsi que accroître la production alimentaire pour les marchés locaux et mondiaux

Près d'un tiers des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie dans le monde, en partie en raison de carences nutritionnelles

La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave était de **10 % plus élevée chez les femmes** que chez les hommes en 2020, contre 6 % en 2019.

La prévalence de la sous-alimentation a augmenté, passant de 8,4 % en 2019 à 9,9 % en 2020.

**66
MILLIONS**

d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement ont faim lorsqu'ils sont en classe, **23 millions en Afrique**

La faim touche 21 % de la population en Afrique, contre 9 % en Asie et 9,1 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plus de la moitié des personnes sous-alimentées dans le monde se trouvent en Asie (418 millions) et plus d'un tiers en Afrique (282 millions).

22% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance, soit 149,2 millions d'enfants

6,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation, soit 45,4 millions d'enfants

5,7% des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids, soit 38,9 millions d'enfants

Depuis 1900 **1,4 milliards** de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité - la plupart vivant dans les zones rurales de pays en développement. La pauvreté énergétique dans de nombreuses régions est un obstacle fondamental à la réduction de la faim et à la production de nourriture nécessaire pour satisfaire les futurs besoins.

entre 720 et 811 MILLIONS de personnes dans le monde ont souffert de la faim en 2020.

75 % Depuis les années 1900, quelque 75 % de la diversité des cultures a disparue des champs des agriculteurs. Une meilleure utilisation de la biodiversité agricole peut contribuer à des régimes alimentaires plus nutritifs, des moyens d'existence améliorés pour les communautés agricoles et créer de systèmes agricoles plus résilients et durables

Le secteur de l'agriculture est le principal employeur du monde. C'est le gagne-pain de 40 % de la population mondiale actuelle et la principale source de revenu et d'emploi pour les ménages ruraux pauvres

40 %

FOCUS COVID-19 ET ODD 2

La pandémie mondiale exacerbe la faim dans le monde.

Dans le monde, entre 70 et 161 millions de personnes de plus pourraient avoir souffert de la faim en raison de la pandémie en 2020.

En 2020, entre **720 et 811 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim**, soit une hausse de 161 millions par rapport à 2019.

En 2020-2021, la hausse de la demande alimentaire et les perturbations des chaînes d'approvisionnement dues à la pandémie de COVID-19 ont favorisé l'augmentation des prix des produits alimentaires dans plusieurs pays.

Selon le Programme alimentaire mondial, raison de la pandémie de COVID-19 le nombre de personnes touchées par la faim pourrait doubler ; ainsi, **135 millions de personnes supplémentaires risquent de souffrir d'insécurité alimentaire aiguë d'ici à la fin de l'année 2021.**

Le Plan de réponse humanitaire global à la COVID-19 de l'ONU définit les mesures à prendre pour combattre le virus dans les pays les plus pauvres du monde et répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, notamment celles qui sont confrontées à l'insécurité alimentaire.

Le Programme alimentaire mondial (PAM), par l'intermédiaire de son programme d'assistance alimentaire, fournit une aide vitale à **87 millions** de personnes vulnérables dans le monde.

Son analyse des conséquences de la pandémie sur l'économie et la sécurité alimentaire souligne l'**impact potentiel de la COVID-19 sur les populations les plus pauvres du monde.**

Compte tenu des effets de la pandémie sur le secteur alimentaire et agricole, des **mesures rapides sont nécessaires pour garantir que les chaînes d'approvisionnement alimentaire soient maintenues en vie afin d'atténuer le risque de chocs importants ayant un impact considérable sur l'humanité, en particulier sur les pauvres et les plus vulnérables.**



La COVID-19 devrait exacerber toutes les formes de malnutrition, en particulier chez les enfants, en raison des pertes de revenu des ménages, de l'insuffisance d'aliments nutritifs abordables, de la réduction de l'activité physique et des perturbations des services nutritionnels essentiels.

Afin de faire face à ces risques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) exhorte les pays à :

- Répondre aux **besoins alimentaires** immédiats des populations vulnérables
- Renforcer les **programmes de protection sociale**
- Maintenir le **commerce alimentaire** mondial
- Maintenir les rouages de la **chaîne d'approvisionnement** nationale en mouvement
- Appuyer les **capacités des petits exploitants agricoles** pour relancer la production alimentaire



CIBLES DE L'ODD 2



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

INDICATEURS DE L'ODD 2

Au niveau international - ONU

2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation

2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)

2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)

2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

2.5.1 Nombre de ressources génétiques a) animales et b) végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

2.5.2 Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

2.c.1 Indicateur d'anomalies des prix alimentaires



Au niveau français - INSEE

- 2.i1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières
- 2.i2** Prévalence du surpoids et de l'obésité
- 2.i3** Diversité moyenne des cultures arables
- 2.i4** Agriculture biologique et exploitations de haute valeur environnementale
- 2.i5** Exposition des animaux aux antibiotiques (indicateur ALEA...) : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)
- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires
- 2.i7** Races locales classées à risque d'extinction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5** Prélèvements en eau (ODD 6)

Au niveau européen - Eurostat

- Taux d'obésité par l'indice de masse corporelle (IMC)
- Revenu agricole des facteurs par unités de travail annuel (UTA)
- Support gouvernemental en faveur de la recherche et du développement agricole
- Surface agricole couverte par l'agriculture biologique
- Indicateur de risques harmonisé des pesticides (HRI1), par groupes de substances actives
- Emissions d'ammoniac provenant de l'agriculture

Multi-objectifs

- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine (ODD 6)
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau - superficie affectée par un taux d'érosion sévère (ODD 15)
- Indice des oiseaux communs par espèce - UE agrégat (ODD 15)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable.

Actuellement, le monde est en proie à une crise sanitaire mondiale sans précédent – la COVID-19 provoque de grandes souffrances, déstabilise l'économie mondiale et bouleverse la vie de milliards de personnes dans le monde entier.

Avant la pandémie, des progrès majeurs ont été accomplis pour améliorer la santé de millions de personnes. Des avancées significatives ont permis d'augmenter l'espérance de vie et de réduire certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. Davantage d'efforts sont requis pour éradiquer un large éventail de maladies et pour résoudre de nombreux enjeux sanitaires, qu'ils

soient anciens ou nouveaux. En mettant l'accent sur un financement plus efficace des systèmes de santé, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène et un meilleur accès aux professionnels de santé, des progrès significatifs peuvent être réalisés pour sauver des millions de vies.

De nombreux indicateurs de la santé allaient dans le bon sens avant que la menace de la COVID-19 ne surgisse. La santé maternelle et infantile s'était améliorée, la couverture vaccinale avait progressé et les maladies transmissibles avaient été réduites, mais pas assez vite pour atteindre les cibles de 2030. La pandémie a fait cesser voire reculer les progrès en matière de santé et pose des menaces majeures allant bien au-delà de la maladie.

Faits et chiffres

Le taux mondial de mortalités des moins de 5 ans a diminué de moitié de 2000 à 2019, passant de 76 à 38 décès pour 1000 naissances vivantes.

EN 2019, ENVIRON 229 MILLIONS DE CAS ET 409 000 DÉCÈS DUS AU PALUDISME ONT ÉTÉ SIGNALÉS DANS LE MONDE.

La densité de médecins en Amérique du Nord, en Océanie et en Asie centrale est d'environ 25 pour 10 000 habitants, contre 2 pour 10 000 en Afrique subsaharienne.

En 2020, **35 % des pays ont signalé des interruptions des services de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente**, ainsi que des services nutritionnels. Les perturbations des services de santé causées par la pandémie pourraient avoir contribué au **décès de 228 000 enfants de plus** et à environ **11 000 décès maternels supplémentaires** en 2020 en Asie du Sud seulement.

En juin 2021, le nombre total de décès dus à la COVID-19 signalés s'élevait à **3,7 millions** à l'échelle mondiale.

7 millions

de personnes meurent chaque année à cause de particules fines contenues dans l'air pollué

En Inde, en Indonésie, aux Philippines et en Afrique du Sud, pays qui représentent à eux quatre 44 % des cas mondiaux de tuberculose, **le nombre de personnes ayant reçu un diagnostic de tuberculose a chuté de 25 à 30 %** entre janvier et juin 2020 par rapport à la même période en 2019.

Au 17 juin 2021, près de 2,4 milliards de doses de vaccin contre la COVID-19 avaient été administrées à l'échelle mondiale. Cependant, de grandes inégalités de distribution existent : pour 100 personnes, environ 68 vaccins ont été administrés en Europe et en Amérique du Nord, contre moins de 2 en Afrique subsaharienne.

400

MILLIONS DE PERSONNES

n'ont pas accès à des services de santé de base et 40% de la population mondiale n'a pas de protection sociale

Au niveau mondial, **l'incidence du VIH** chez les adultes âgés de 15 à 49 ans a **diminué de 24 %** au cours de la dernière décennie. C'est principalement en raison des inégalités d'accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH entre les régions, les pays et les sous-populations des pays. La pandémie a fortement perturbé les services liés au VIH. Entre 2010 et 2019, **la probabilité de décès** dû à l'une des quatre principales catégories de maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète et maladies respiratoires chroniques) **chez les personnes âgées de 30 à 70 ans est passé de 19,9 % à 17,8 %.**

1,6 milliard

de personnes vivent dans des environnements fragiles où le manque d'accès aux services basiques représente un obstacle majeur

FOCUS COVID-19 ET ODD 3

Les urgences sanitaires telles que la COVID-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en évidence d'énormes disparités entre les capacités des différents pays à faire face à la crise et à se rétablir après COVID-19. La pandémie offre donc une occasion unique de se préparer aux urgences sanitaires et d'investir dans les services publics essentiels du XXI^e siècle.

Au-delà des millions de décès dans le monde, on ne connaît pas encore tous les effets de la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la santé.

Le manque de données constitue le principal obstacle à la connaissance de l'ampleur et de l'incidence réelles de la pandémie de COVID-19. Au niveau mondial, seuls 62 % des pays disposaient d'un système d'enregistrement des décès complet à 75 % au moins en 2015-2019.

En juin 2021, le nombre total de décès dus à la COVID-19 signalés s'élevait à 3,7 millions à l'échelle mondiale. C'est dans la région Europe et Amérique du Nord que la perte a été la plus importante, avec près de 1,7 million, suivie des régions Amérique latine et Caraïbes, avec environ 1,2 million, et Asie centrale et du Sud, avec un peu moins d'un demi-million.

Pour les personnes qui y ont survécu, la COVID-19 peut avoir des effets persistants sur la santé, comme une invalidité de longue durée due à des lésions pulmonaires et cardiaques, ainsi que des problèmes de santé mentale durant de longues périodes.

La pandémie de COVID-19 a aggravé les difficultés auxquelles font face les personnes atteintes de maladies non transmissibles. Ceux et celles qui souffrent de ces pathologies sous-jacentes ou qui consomment du tabac courent un plus grand risque d'infection grave ou de décès par la COVID-19.

Malgré des avancées dans de nombreux domaines, les perturbations engendrées par la COVID-19 pourraient entraîner des centaines de milliers de décès supplémentaires liés au sida, au paludisme, à la tuberculose et aux maladies tropicales négligées.

Ainsi, en Afrique subsaharienne, **cela pourrait conduire à une augmentation de 23 % des cas de paludisme** et à une hausse des décès de 100 % d'ici à la fin 2021 par rapport aux chiffres de 2018.

Les données nationales ventilées par âge ont montré que les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient près de 80 % de tous les décès liés à la COVID-19, alors que seuls 14 % des cas confirmés de COVID-19 concernaient ce groupe d'âge.

Une enquête de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a montré qu'au début de l'année 2021, **90 % des pays avaient déclaré avoir inclus la santé mentale et le soutien psychosocial dans leurs plans de lutte contre la COVID-19.**

Les professionnels de la santé sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Cela a encore restreint la prestation des services de santé essentiels, en particulier dans les pays aux effectifs de santé limités.

La COVID-19 place les professionnels de santé dans des conditions professionnelles et psychosociales éprouvantes, comme la stigmatisation et la discrimination, le manque d'équipement de protection individuelle, les mesures de grève, la quarantaine et l'auto-isollement.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié Le Plan stratégique de préparation et de riposte qui décrit les mesures de santé publique que la communauté internationale doit prendre pour se préparer et riposter à la COVID-19. La mise à jour de la stratégie Covid-19 d'avril 2020 oriente la réponse de santé publique à la pandémie aux niveaux national et infranational, et souligne les efforts coordonnés requis de la part de la communauté internationale pour relever le défi de la pandémie, qui est bien plus qu'une crise sanitaire. Elle exige une réponse pangouvernementale et pansociétale.

La pandémie a fait cesser voire reculer les progrès en matière de santé et pose des menaces majeures allant bien au-delà de la maladie. Environ 90 % des pays signalent toujours une ou plusieurs perturbations des services de santé essentiels, et les données disponibles de quelques pays montrent que la pandémie a réduit l'espérance de vie. Comme on pouvait le redouter, le virus touche de façon disproportionnée les groupes défavorisés.

La pandémie a montré l'importance de la couverture sanitaire universelle et de la coordination multisectorielle pour la préparation aux urgences sanitaires. Par ailleurs, pour concevoir des interventions stratégiques efficaces en cas de pandémie, les gouvernements devront améliorer et renforcer la collecte de données démographiques et épidémiologiques de base.

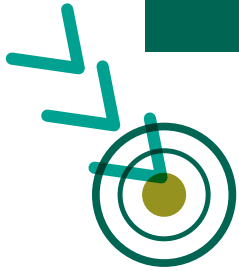
La COVID-19 touche de façon disproportionnée les personnes âgées, les pauvres, les réfugiés et les migrants, ainsi qu'un grand nombre de groupes vulnérables en raison de leur situation sanitaire et socioéconomique particulière, de leurs mauvaises conditions de vie et du manque d'accès à des soins de santé publique de qualité. De plus, les effets collatéraux de la pandémie résultant du ralentissement économique mondial, de l'isolement social et des restrictions des déplacements touchent injustement celles et ceux qui sont déjà marginalisés.

La crise de la COVID-19 a interrompu les programmes de vaccination infantile dans le monde à une échelle jamais observée depuis le lancement du programme élargi de vaccination dans les années 1970. **Plus de la moitié (53 %) des 129 pays ayant des données disponibles ont signalé des perturbations modérées à sévères voire une suspension totale des services de vaccination en mars et en avril 2020.** De plus, les fermetures de frontières dues à l'épidémie de COVID-19 pourraient provoquer des pénuries de vaccins dans au moins 26 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

Pour atténuer l'impact négatif de la pandémie, la plupart des pays ont établi des politiques, plans et mécanismes pour favoriser le maintien des services de santé essentiels. Une enquête de l'OMS montre qu'environ 9 pays ayant répondu sur 10 ont défini un ensemble de services de santé essentiels à maintenir. Près des deux tiers des pays ont alloué des fonds supplémentaires pour assurer la continuité des services de santé essentiels, et environ 60 % ont adopté des stratégies pour donner aux groupes vulnérables un accès aux soins.

CIBLES DE L'ODD 3

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et à veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b** Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord, qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

INDICATEURS DE L'ODD 3

Au niveau international - ONU

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

3.2.2 Taux de mortalité néonatale

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

3.3.3 Incidence du paludisme pour 1000 habitants

3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques

3.4.2 Taux de mortalité par suicide

3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie

3.5.2 Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route

3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels

3.8.2 Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant

3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)

3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

3.b.1 Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national

3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

3.b.3 Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable



3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé

3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires

3.d.2 Pourcentage de septicémies causées par un organisme résistant aux antimicrobiens donné

Au niveau Français - INSEE

3.i1 Espérance de vie

3.i2 Découvertes de séropositivité VIH

3.i3 Décès pour cause de suicide

3.i4 Satisfaction dans la vie

3.i5 Consommation d'alcool

3.i6 Personnes tuées par accident de la route

3.i7 Renoncement aux soins pour des raisons financières

3.i8 Prévalence du tabagisme quotidien

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

2.i1 Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)

2.i2 Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)

6.i1 Population desservie par une eau non conforme (ODD 6)

7.i1 Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)

8.i5 Accidents du travail (ODD 8)

8.i6 Intensité du travail (ODD 8)

11.i4 Particules (PM10) dans les villes (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

■ Espérance de vie à la naissance par sexe

■ Part de la population se percevant en bonne ou très bonne santé par sexe

■ Prévalence du tabagisme par sexe

■ Taux de mortalité standardisé dû à la tuberculose, au VIH et à l'hépatite par type de maladie

■ Mortalité standardisée évitable par prévention et par traitements

■ Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe

Multi-objectifs

■ Taux d'obésité par l'Indice de masse corporelle (IMC) (ODD 2)

■ Personnes tuées dans un accident de travail, par sexe (ODD 8)

■ La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté (ODD 11)

■ Décès sur les routes, par type de route (ODD 11)

■ Exposition à la pollution de l'air par les particules fines (ODD 11)



Depuis 2000, des progrès considérables ont été accomplis en vue d'atteindre la cible d'éducation primaire universelle.

Le taux de scolarisation global dans les régions en développement a atteint 91 % en 2015, et le nombre d'enfants non scolarisés au niveau mondial a chuté de presque moitié. On constate également une augmentation spectaculaire du taux d'alphabétisation, et le taux de scolarisation des filles n'a jamais été aussi élevé.

Mais ces succès se heurtent à de grands défis dans des régions en développement, en raison du niveau élevé de pauvreté, des conflits armés et d'autres urgences. Alors que l'Afrique sub-saharienne a réalisé les progrès les plus importants parmi toutes les régions en développement sur le plan du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de grandes disparités subsistent. Les enfants des foyers les plus défavorisés sont quatre fois moins scolarisés que ceux des foyers les plus riches. De même, les disparités entre les zones rurales et urbaines demeurent.

Aussi, entre 2010 et 2019, les taux mondiaux de réussite dans le primaire et le secondaire sont passés de 82 % à 85 % et de 46 % à 53 %, respectivement. En Afrique subsaharienne, le taux de réussite dans le primaire est passé de 57 % en 2010 à 64 % en 2019, tandis que dans le secondaire, il est passé de 26 % à 29 %, creusant davantage le retard dans la région.

Avant la pandémie, les progrès en matière d'éducation, notamment en termes d'achèvement des cycles primaires et secondaires étaient déjà trop lents pour atteindre l'objectif 4 à l'horizon 2030.

Une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du développement durable. Cet objectif fait en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Il vise également à donner accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement professionnel, ainsi qu'à éliminer les inégalités entre les sexes et les revenus, dans le but de permettre à tous d'accéder à des études supérieures.

Faits et chiffres

91%

Taux d'inscription dans l'enseignement primaire, dans les pays du monde en développement

64

MILLIONS

d'enfants d'âge primaire ne sont toujours pas scolarisés, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne.

1 sur 4



une fille sur quatre n'est pas scolarisée dans les pays en développement

En 2019, le taux d'achèvement dans le monde s'élevait à 85% dans le primaire en 2019 et à 53% dans le secondaire

En 2019, seuls 59 % des enfants en âge d'être en troisième année du primaire maîtrisaient la lecture.

PRÈS DES 2/3 DES ENFANTS EN RETARD D'APPRENTISSAGE VIVENT EN ASIE CENTRALE ET DU SUD OU EN ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST.

Pendant deux ans, à partir de mi- 2017, **plus de 9 200 écoles ont fermé** dans huit pays africains en raison de l'insécurité croissante, privant d'éducation 1,9 million d'enfants.

De 2016 à 2019, à l'échelle mondiale, plus d'un cinquième des écoles primaires n'avaient pas accès à un service d'eau potable de base ou à des toilettes non mixtes, plus d'un tiers n'avaient pas d'installations de base pour se laver les mains et

une sur quatre n'avait pas d'électricité.

Près de la moitié des écoles primaires des PMA n'ont pas de toilettes non mixtes, facteur important pour la fréquentation des filles, et plus des deux tiers sont sans électricité.

65 % des gouvernements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et 35 % des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et à revenu élevé ont **réduit le financement de l'éducation** depuis le début de la pandémie.

50%

Environ la moitié de tous les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans des zones touchées par le conflit.

2/3

Un an après le début de la crise, deux élèves sur trois sont toujours touchés par la fermeture partielle ou totale de leur école.

En 2020, plus de 91% des élèves dans le monde ont été concernés par la fermeture temporaire des écoles.

FOCUS COVID-19 ET ODD 4

En 2020, la fermeture des écoles a touché près de **1,6 milliard d'enfants** et de jeunes.

La COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur l'apprentissage et le bien être des enfants dans le monde entier.

Avant la pandémie, les progrès en matière d'éducation étaient déjà trop lents pour atteindre l'objectif 4 à l'horizon 2030. Un an après le début de la crise, deux élèves sur trois sont toujours touchés par la fermeture partielle ou totale de leur école. Cent millions d'enfants de plus qu'auparavant n'ont pas les compétences de base en lecture. Les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchés par la crise, exacerbant des inégalités anciennes. Beaucoup risquent de ne jamais retourner à l'école et certains sont forcés de se marier ou de travailler. Des efforts particuliers sont nécessaires pour rattraper les pertes d'apprentissage causées par la COVID-19.

La pandémie devrait faire basculer 101 millions d'enfants de plus (environ 9 % des élèves du primaire et du premier cycle du secondaire) **sous le seuil minimal de compétence en lecture**, portant ainsi le nombre total d'élèves en retard d'apprentissage à 584 millions en 2020 et faisant reculer les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation au cours des 20 dernières années.

Le déficit d'apprentissage pourrait être comblé d'ici à 2024 dans le monde, mais seulement si des efforts immenses sont déployés.

De grandes disparités persistent entre les différents groupes de population. Près de la moitié des pays disposant de données n'ont pas atteint l'égalité entre les sexes dans l'achèvement du cycle primaire. **Les disparités selon la localisation et la richesse sont encore plus marquées** : seul un tiers des pays a atteint la parité de réussite dans le cycle primaire entre les élèves ruraux et les élèves urbains, et seulement un sixième des pays a atteint la parité entre les élèves des ménages les plus pauvres et ceux des plus riches.

On s'attend à ce que la pandémie freine, voire anéantisse, les progrès réalisés en matière d'achèvement des études.

La pauvreté croissante et le passage à l'enseignement à distance entravent la participation des enfants des ménages les plus pauvres et d'autres groupes vulnérables, les rendant plus susceptibles d'abandonner leurs études définitivement ou pour longtemps.

Près de 369 millions d'enfants qui dépendent normalement des repas scolaires comme source fiable de nutrition quotidienne ont dû se tourner vers d'autres sources.

En 2020, alors que la COVID-19 se propageait dans le monde entier, une majorité de pays a imposé la **fermeture temporaire des écoles** ; plus de **91 % des élèves dans le monde** ont été concernés.

L'UNICEF a renforcé ses activités dans 145 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en vue d'aider les gouvernements et partenaires dans le domaine de l'éducation à élaborer des plans d'intervention rapide à l'échelle du système, notamment des programmes d'apprentissage alternatif et un soutien en matière de santé mentale.

En mars 2020, **l'UNESCO a lancé la Coalition mondiale pour l'éducation COVID-19**, un partenariat multisectoriel (ONU, société civile, médias, partenaires des technologies de l'information) visant à concevoir et instaurer des solutions innovantes. Ensemble, ils s'efforcent d'aider les pays à relever les défis de la connectivité et du contenu et à faciliter les possibilités d'apprentissage inclusives pour les enfants et les jeunes en cette période de perturbation soudaine et sans précédent de l'éducation.

Les progrès en matière d'éducation de la petite enfance ont été interrompus par la pandémie.

Entre 2012 et 2020, dans 76 pays et territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire, environ 7 enfants sur 10 âgés de 3 et 4 ans étaient en bonne voie en matière d'apprentissage. La participation à l'apprentissage préscolaire organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire) a augmenté régulièrement avant la pandémie, passant de 65 % en 2010 à 73 % en 2019, l'égalité entre les sexes étant atteinte dans chaque région. Cependant, **des différences considérables ont été constatées entre les régions**. En 2019, la participation à l'apprentissage préscolaire était de 43 % en Afrique subsaharienne, contre 96 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces progrès sont menacés depuis 2020, car les structures de garde d'enfants et d'enseignement préscolaire ont fermé dans la plupart des pays. De nombreux jeunes enfants dépendent maintenant entièrement de leurs parents ou d'autres personnes qui s'occupent d'eux à la maison. Les conditions dangereuses, les interactions négatives avec les personnes dont ils dépendent et le manque de stimulation et de possibilités d'apprentissage adéquates au cours des premières années peuvent réduire les chances de réussite des enfants toute leur vie.

L'amélioration de l'infrastructure scolaire de base est essentielle à la réouverture des écoles, première étape vers la reprise après la COVID-19. **La pandémie fait ressortir l'importance d'installations sanitaires adéquates pour assurer la sécurité des enfants à l'école et la nécessité d'une infrastructure informatique pour favoriser l'enseignement à distance.** Elle met également en évidence d'autres considérations liées à l'infrastructure, comme un espace de classe adéquat, la filtration de l'air dans les bâtiments scolaires et l'accès à Internet et aux ordinateurs dans les foyers. Les retombées économiques de la crise sur les budgets de l'éducation et les dépenses d'investissement entameront probablement la capacité des pays à progresser vers ces objectifs, en particulier dans les pays les plus pauvres.

L'éducation et la formation continues sont essentielles à l'amélioration des moyens de subsistance et au développement d'une main-d'œuvre résiliente face aux chocs économiques et adaptable aux changements technologiques. Avec le passage à l'enseignement à distance dans les écoles et au télétravail dans les entreprises en raison de la COVID-19, les compétences informatiques sont devenues cruciales. Toutefois, selon des données de 2017-2019, moins de 40 % des jeunes et des adultes déclaraient avoir utilisé l'une des compétences de base en informatique, comme l'envoi d'un courriel avec une pièce jointe, au cours des trois derniers mois.

CIBLES DE L'ODD 4



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
- 4.b** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- 4.c** D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

INDICATEURS DE L'ODD 4

Au niveau international - ONU

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

4.2.1 Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels, par type de service

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

4.c.1 Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'études



Au niveau français - INSEE

- 4.i1** Compétences des élèves en lecture et en mathématiques
- 4.i2** Participation des jeunes et des adultes à une formation
- 4.i3** Compétences numériques
- 4.i4** Sorties précoces du système scolaire
- 4.i5** Projets d'éducation au développement durable

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i2** Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université (ODD 5)
- 8.i4** Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (ODD 8)

Au niveau européen - Eurostat

- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe
- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation, la formation, par nationalité
- Niveau d'études supérieures par sexe
- Participation à l'enseignement préscolaire par sexe
- Maîtrise insuffisante en lecture, mathématiques ou sciences
- Participation des adultes à la formation par sexe
- Part de particuliers âgées possédant au moins des compétences numérique de base, par sexe



L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies. Davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction, et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes.

Les Objectifs de développement durable s'appuient sur ces succès pour faire en sorte d'abolir la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis subsistent: les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique ; et, 20 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont

subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois.

Avec la propagation de la pandémie de COVID-19, même les progrès limités obtenus en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes pourraient être réduits à néant. La COVID-19 creuse des inégalités déjà existantes dont souffrent les femmes et les filles dans tous les domaines, de la santé à l'économie, en passant par la sécurité et la protection sociale. Les plus touchées par cette pandémie, les femmes seront aussi l'épine dorsale du relèvement dans les communautés.

Fondamentalement, c'est en donnant aux femmes et aux filles une place centrale dans les économies qu'on obtiendra des résultats meilleurs et plus durables pour toutes et tous en matière de développement, qu'on accélérera la reprise et qu'on retrouvera la dynamique nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable.

Faits et chiffres

1 femmes sur 3

(736 millions) a été victime de violence physique et/ou sexuelle au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, souvent par un partenaire intime.

Chaque jour, en moyenne, les femmes consacrent environ 2,5 fois plus d'heures au travail domestique et aux soins non rémunérés que les hommes, selon les données recueillies dans 90 pays et régions entre 2001 et 2019.

Parmi les filles et les femmes ayant été mariées ou ayant eu un partenaire, près de **24 %** des 15-19 ans et **26 %** des 20-24 ans en ont été victimes.

Au cours de la dernière décennie, le mariage d'enfants a considérablement baissé, la proportion mondiale de jeunes femmes mariées pendant leur enfance ayant diminué de 15 %, passant de près d'une sur quatre à une sur cinq.

Au 1er janvier 2021, la représentation des femmes était loin d'être paritaire : la moyenne mondiale des femmes dans les chambres uniques ou basses des parlements nationaux n'était que de 25,6 % et s'établissait à 36,3 % dans les organes délibérants locaux, poursuivant une lente tendance à la hausse.

Seuls 23 pays comptent au moins **40 % de femmes** dans la chambre basse ou unique de leur parlement; 22 pays dans les gouvernements locaux.

39% Alors que les femmes représentaient près de 39 % de la population active mondiale en 2019, elles n'occupaient que 28,2 % des postes d'encadrement, soit seulement 3 points de pourcentage de plus qu'en 2000.

Dans le domaine de l'emploi et des avantages économiques, plus de 90 % des pays ont consacré le principe de la non-discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi, mais près de la moitié d'entre eux continuaient d'empêcher les femmes de travailler dans certains métiers ou secteurs.

2/3

Les deux tiers des pays en développement ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire.



Dans la plupart des pays, moins de 50 % des femmes et des hommes travaillant dans l'agriculture possèdent des droits de propriété ou de garantie d'occupation sur des terres agricoles. Dans 9 des 10 pays évalués, les femmes sont relativement peu nombreuses à bénéficier de tels droits par rapport aux hommes.

FOCUS COVID-19 ET ODD 5

Les répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 ont nui aux progrès vers l'égalité des sexes : la violence à l'égard des femmes et des filles s'est intensifiée, le mariage des enfants, en baisse ces dernières années, devrait augmenter, et les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par les pertes d'emplois et la hausse des tâches au sein du foyer. La pandémie a mis en lumière la nécessité d'agir rapidement pour s'attaquer aux **inégalités persistantes entre les sexes** dans le monde.

Les femmes ont joué un rôle central dans la lutte contre la COVID-19 en tant que membres du personnel de santé de première ligne, prestataires de soins, et gestionnaires et responsables des efforts de relèvement. Pourtant, elles demeurent sous-représentées aux postes de direction, et leurs droits et priorités ne sont souvent pas explicitement abordés dans les mesures de lutte et de relèvement. La crise donne une occasion de **remodeler et reconstruire les systèmes**, lois, politiques et institutions pour faire progresser l'égalité des sexes.

La violence contre les femmes demeure à des niveaux inacceptables et s'est intensifiée avec la pandémie. On observe des disparités dans la violence au sein du couple d'une région à l'autre, avec une prévalence toujours plus élevée dans les régions à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) par rapport aux régions à revenu élevé. Ces différences traduisent vraisemblablement les difficultés auxquelles se heurtent souvent les femmes lorsqu'elles quittent un partenaire violent, comme le manque de ressources économiques, l'offre et l'accès limités aux services de soutien formels, la faiblesse des réseaux de soutien social, et la peur des répercussions associées à la stigmatisation

sociale. **La pandémie actuelle a accentué les difficultés que rencontrent les femmes ayant un partenaire violent.** Les effets profonds de la pandémie de COVID-19 font courir aux filles un risque plus élevé de mariage précoce en raison des chocs économiques, des fermetures d'écoles et des interruptions des services de santé procréative. Au cours de la prochaine décennie, **jusqu'à 10 millions de filles de plus pourraient subir un mariage précoce en raison de la pandémie**, outre les 100 millions de filles qui étaient déjà concernées auparavant. La plupart des mariages d'enfants dus à la pandémie devraient se produire à court terme, mais l'impact se fera probablement sentir pendant au moins la prochaine décennie.

Les femmes et les hommes ont connu une hausse de la charge de travail non rémunéré pendant la crise, mais les femmes en assument une part disproportionnée. En outre, elles sont plus nombreuses que les hommes à quitter la population active pour s'occuper de leurs enfants.

La pandémie a creusé les inégalités entre les sexes et menace de compromettre les progrès en matière d'autonomisation des femmes. Il est plus que jamais nécessaire que les femmes participent, sur un pied d'égalité, à l'élaboration de lois, de politiques et de budgets tenant compte des questions de genre afin de reconstruire en mieux et d'assurer un programme de transformation sur ces questions dans les sphères privées et publiques.

Chaque plan d'action face à la COVID-19, chaque plan de relance et de budgétisation des ressources doit tenir compte de l'impact de cette pandémie sur les femmes, en visant à : 1) inclure les femmes et les organisations de femmes au cœur de toute action relative à la COVID-19 ; 2) remédier aux inégalités associées aux soins non rémunérés, en créant une économie des soins inclusive qui bénéficie à toutes les parties prenantes ; 3) concevoir des plans socio-économiques résolument axés sur la vie et l'avenir des femmes et des filles.

ONU-Femmes a mis en œuvre une réponse rapide et ciblée visant à atténuer l'incidence de la crise de la COVID-19 sur les femmes et les filles et à garantir qu'elles bénéficient des mesures de relèvement à long terme. La réponse se concentre sur cinq priorités :

- Atténuer et lutter contre la violence basée sur le genre, y compris la violence domestique
- Élaborer des plans de protection sociale et de relance économique bénéficiant aux femmes et aux filles
- Veiller à ce que les populations soutiennent et appliquent un partage équilibré de la charge de travail en matière de soins
- Veiller à ce que les femmes et les filles dirigent et participent à la planification des interventions et à la prise de décisions s'agissant de la COVID-19
- Tenir compte des questions de genre dans les données et les mécanismes de coordination

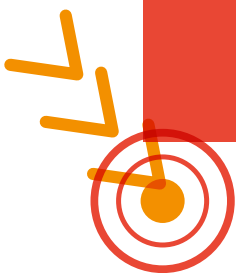
L'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes dans le marché du travail, et en particulier sur les femmes chefs d'entreprise, menace de faire reculer les quelques progrès qui avaient été accomplis dans la réduction de l'écart mondial entre les sexes dans les postes d'encadrement.

Des lois discriminatoires et des lacunes juridiques empêchent toujours les femmes d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux, selon les données recueillies dans 95 pays dans quatre domaines du droit en 2020.

La propriété ou le contrôle des terres par les femmes sont essentiels à leur autonomisation économique.

La propriété foncière procure de multiples avantages aux femmes, en augmentant leur pouvoir de négociation au sein des ménages et de l'économie. Ces avantages ne se limitent pas aux femmes. Des études suggèrent que si celles-ci bénéficiaient d'une égalité d'accès à la terre, la pauvreté et l'insécurité alimentaire seraient considérablement réduites dans le monde entier.

La pandémie offre l'occasion de prendre des **mesures radicales et positives** pour remédier à des inégalités qui affectent de nombreux domaines de la vie des femmes depuis longtemps, mais également de **construire un monde plus juste et plus résilient.**



CIBLES DE L'ODD 5



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1** Mettre fin partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- 5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
- 5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes
- 5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

INDICATEURS DE L'ODD 5

Au niveau international - ONU

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes



Au niveau français - INSEE

5.i1 Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender Pay Gap)

5.i2 Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université

5.i3 Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles

5.i4 Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales

5.i5 Femmes occupant des postes de direction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

1.i1 Taux de pauvreté monétaire (ODD 1)

1.i2 Taux de pauvreté en conditions de vie (ODD 1)

2.i2 Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)

3.i1 Espérance de vie (ODD 3)

3.i2 Découverte de séropositivité VIH (ODD 3)

3.i3 Décès pour cause de suicide (ODD 3)

3.i4 Satisfaction dans la vie (ODD 3)

3.i8 Prévalence du tabagisme quotidien (ODD 3)

4.i1 Compétences des élèves en lecture et en mathématiques (ODD 4)

4.i2 Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)

4.i4 Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)

8.i2 Taux d'emploi (ODD 8)

8.i3 Taux de sous-emploi (ODD 8)

8.i5 Accidents du travail (ODD 8)

10.i4 Personnes disposant du haut débit à leur domicile (ODD 10)

10.i5 Personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois (ODD 10)

16.i2 Victimes de violences physiques et/ou sexuelles (ODD 16)

Au niveau européen - Eurostat

■ Violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes, par classe d'âge

■ Ecart des rémunérations entre hommes et femmes (non corrigé)

■ Ecart d'emploi entre les hommes et les femmes

■ Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe

■ Sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements

■ Postes de cadres supérieurs occupés par des femmes

Multi-objectifs

■ Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe (ODD 4)

■ Niveau d'études supérieur par sexe (ODD 4)



L'eau est indispensable dans tous les secteurs de la société pour produire de la nourriture, de l'énergie, des biens et des services.

Au cours du siècle dernier, l'utilisation mondiale de l'eau a plus que doublé par rapport à la croissance démographique. De nombreuses sources d'eau se tarissent, sont de plus en plus polluées, ou sont touchées par ces deux phénomènes à la fois. Outre le stress hydrique et la pollution de l'eau, les pays sont confrontés à des défis croissants en rapport avec la dégradation des écosystèmes liés à l'eau, la pénurie d'eau causée par les changements climatiques, le manque d'investissement dans les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et l'insuffisance de la coopération sur les eaux transfrontières.

Alors que des progrès substantiels ont été accomplis pour augmenter les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, des milliards de personnes dans le monde, principalement dans les zones rurales, vivent sans services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité.

Alors que le monde est sur la bonne voie pour éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2030, l'accès universel à un assainissement géré en toute sécurité d'ici à 2030 ne pourra être obtenu qu'en quadruplant les progrès actuels ainsi qu'en menant des approches intégrées et holistiques de la gestion de l'eau. **Le monde n'est donc pas en voie d'atteindre l'objectif 6.**

Faire en sorte d'assurer d'ici à 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, implique d'investir dans des infrastructures adéquates, de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux. Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts, les montagnes, les zones humides et les rivières, est essentiel si nous voulons limiter la raréfaction de l'eau.

Renforcer la coopération internationale est également nécessaire pour encourager une utilisation rationnelle de l'eau et soutenir les technologies de traitement des eaux dans les pays en développement.

Faits et chiffres

Dans le monde, une personne sur trois ne bénéficie pas d'une eau potable gérée en toute sécurité, deux personnes sur cinq ne disposent pas d'une installation de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, et plus de 673 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre

Les écosystèmes d'eau douce changent radicalement, signalant la nécessité d'une réponse urgente.

À l'échelle mondiale, le taux moyen de mise en oeuvre de la gestion intégrée des ressources en eau est passé de 49 % en 2017 à 54 % en 2020.

+ de **80%** des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution

En 2020, **3,6 milliards** de personnes n'avaient toujours pas de service d'assainissement géré en toute sécurité dont 1,7 milliard n'avaient même pas accès à un service de base.

En 2019, à l'échelle mondiale, seules deux écoles sur trois avaient des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base, et trois écoles sur cinq avaient des services d'hygiène de base en 2019.

818 millions d'enfants n'avaient donc pas accès à une installation de base dans leur école pour se laver les mains au début de la pandémie de COVID-19

Dans les pays les moins avancés, **seul un établissement de soins de santé sur deux avait des services d'approvisionnement de base en eau**, deux sur cinq avaient des services d'assainissement de base et trois sur quatre avaient des services d'hygiène de base en 2019.

1000

Chaque jour, 1 000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène

En 2018, 2,3 milliards de personnes vivaient dans des pays soumis à un stress hydrique, dont 721 millions dans des pays connaissant un niveau élevé ou critique.

FOCUS COVID-19 ET ODD 6

Rendre disponibles et accessibles les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène fait partie intégrante de la lutte contre le virus et de la préservation de la santé et du bien-être de millions de personnes. Selon des experts de l'ONU, nous ne pourrions pas enrayer la pandémie de COVID-19 sans que les personnes vulnérables aient accès à une eau gérée en toute sécurité.

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable afin de prévenir et de contrôler les maladies.

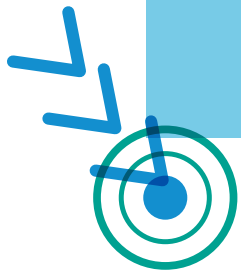
Pratiquer l'hygiène des mains sauve des vies.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, se laver les mains est l'une des meilleures façons d'empêcher la propagation des agents pathogènes et de prévenir les infections, y compris la COVID-19. Pourtant, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement et d'eau potable et les financements sont insuffisants.

L'UNICEF lance un appel urgent de fonds et de soutien afin de mettre à la disposition d'un plus grand nombre de filles et de garçons des installations élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, en particulier pour les enfants qui en sont privés parce qu'ils vivent dans des régions isolées ou dans un endroit où l'eau est polluée ou n'est pas traitée, ou encore parce qu'ils vivent dans un bidonville ou dans la rue.

Pour les populations urbaines pauvres vivant dans des bidonvilles et qui n'ont pas accès à l'eau potable, les conséquences de la COVID-19 pourraient être bien plus graves. C'est pourquoi **ONU-Habitat travaille avec des partenaires pour faciliter l'accès à l'eau courante** et le lavage des mains dans les établissements informels.

En réponse à la flambée de COVID-19, **l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) renforce ses services** d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans le but d'appuyer la prévention et le contrôle de la maladie. Il s'agit notamment d'apporter un soutien continu aux pays touchés, à risque, à faible capacité et fragiles en matière de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de prévention et contrôle des infections dans les établissements de santé.



CIBLES DE L'ODD 6



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4** D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
- 6.5** D'ici à 2030, assurer une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEURS DE L'ODD 6

Au niveau international - ONU

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

6.2.1 Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

6.3.1 Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

6.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

6.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau

6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau

6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement



Au niveau européen - Eurostat

- Population ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées
- Demande biochimique en oxygène dans les rivières
- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine
- Teneur en phosphate dans les rivières
- Indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+)

Multi-objectifs

- Site de baignade d'excellente qualité d'eau par situation (ODD 14)

Au niveau français - INSEE

- 6.i1** Population desservie par une eau non conforme
- 6.i2** Qualité des eaux de surfaces et souterraines
- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement
- 6.i4** Rendement des réseaux d'eau potable
- 6.i5** Prélèvements en eau
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions Consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant l'obligation légale d'en disposer

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales (ODD 14)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués (ODD 15)



Au cours de la dernière décennie, l'accès à l'électricité s'est élargi, notamment dans les pays pauvres, l'utilisation d'énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité a augmenté et l'efficacité énergétique s'est améliorée.

Dans le monde, des progrès ont donc été accomplis dans la réalisation de l'objectif 7, et des signes encourageants suggèrent que l'énergie est plus largement accessible et durable.

Pourtant, des millions de personnes sont encore privées d'électricité et un tiers de la population mondiale manque de technologies et combustibles non polluants pour cuisiner. Les progrès en matière d'accès à l'énergie ont été inégaux d'une région à l'autre, laissant les plus vulnérables de côté.

La pandémie fait reculer les progrès et prive des millions de personnes d'accès à l'électricité. Au rythme actuel, **660 millions de personnes seront toujours privées d'électricité en 2030, dont la grande majorité (555 millions) en Afrique subsaharienne.** De plus, la baisse des prix du pétrole et du gaz risque de décourager le recours aux technologies d'énergie propre. Sur une note positive, la baisse des prix des combustibles fossiles offre aux gouvernements l'occasion de réformer les subventions aux combustibles fossiles. Les plans de relance conçus pour stimuler la croissance économique, protéger les travailleurs et créer des emplois pourraient intensifier le déploiement des technologies d'énergie propre.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et le déploiement accru des énergies renouvelables sont au cœur de l'objectif mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Faits et chiffres

**759
MILLIONS**

**DE PERSONNES N'AVAIENT
TOUJOURS PAS ACCÈS
À L'ÉLECTRICITÉ EN
2019, DONT LES TROIS
QUARTS EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE.**

**AU RYTHME ACTUEL,
660 MILLIONS DE
PERSONNES SERONT
TOUJOURS PRIVÉES
D'ÉLECTRICITÉ EN
2030, DONT LA
GRANDE MAJORITÉ (555
MILLIONS) EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE.**

**Le taux mondial d'accès à
l'électricité s'est amélioré, passant
de 83 % en 2010 à 90 % en 2019,**

**1,1 milliard de personnes recevant de
l'électricité pour la première fois.**

60% L'énergie est
le principal
facteur contri-
buant au chan-
gement climatique, représentant
environ 60% des émissions mon-
diales de gaz à effet de serre.

17,1 %

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a progressivement augmenté pour atteindre 17,1 % en 2018, contre 16,4 % en 2010. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes enregistre la plus grande part d'énergies renouvelables modernes dans la consommation finale d'énergie.

3

MILLIARDS

de personnes,
dépendent du bois,
du charbon ou des
déchets animaux
pour la cuisson et le
chauffage

FOCUS COVID-19 ET ODD 7

La pandémie de COVID-19 pourrait faire reculer les progrès dans certains pays. En Afrique, le nombre de personnes sans électricité a augmenté en 2020 après avoir reculé au cours des six années précédentes. Dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie, les services d'électricité de base sont désormais inabordables pour plus de 25 millions de personnes qui en disposaient, du fait de la croissance démographique et de la hausse de la pauvreté.

La majorité des personnes pauvres ont recours à des combustibles nocifs et polluants, comme le bois et le charbon de bois, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la COVID-19. Dans le même temps, la pandémie et les confinements qu'elle entraîne menacent d'enrayer les progrès. Si des mesures ne sont pas prises rapidement, un tiers de la population mondiale sera toujours privé de technologies et de combustibles non polluants pour cuisiner en 2030, ce qui entraînera des effets néfastes importants pour la santé ainsi qu'une dégradation de l'environnement.

Dans de nombreuses régions du monde, **le manque d'accès à l'énergie peut entraver les efforts visant à contenir la COVID-19.** En effet, les services énergétiques sont indispensables à la prévention des maladies et à la lutte contre les pandémies, que ce soit pour alimenter les établissements de soins de santé et fournir de l'eau salubre aux fins de l'hygiène de base, ou pour assurer la mise en place de communications et de services informatiques qui permettent aux personnes de rester en contact tout en observant une distanciation physique.

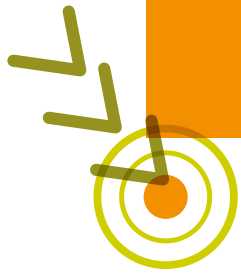
La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous a expliqué pourquoi l'accès à l'énergie est essentiel pendant la crise du coronavirus et a défini **trois moyens d'action pour répondre à la crise provoquée par la COVID-19** :

- Donner la priorité aux solutions énergétiques visant à alimenter les établissements de santé et les premiers secours ;
- Maintenir les consommateurs vulnérables connectés ;
- Augmenter la production d'énergie fiable, ininterrompue et suffisante afin de favoriser une reprise économique plus durable.

Sans accès à l'électricité, les hôpitaux et les communautés locales pourraient pâtir davantage de cette catastrophe et le relèvement mondial pourrait s'en trouver considérablement ralenti.

En Afrique subsaharienne seuls 28 % des établissements de santé peuvent compter sur une fourniture fiable en électricité ; pourtant l'énergie est indispensable pour maintenir les personnes connectées entre elles et pour faire fonctionner les équipements vitaux dans les hôpitaux.

La pandémie de COVID-19 souligne le **besoin urgent d'une énergie fiable et abordable** pour traiter les patients dans les hôpitaux et les établissements de santé, pour approvisionner en eau propre les communautés et leur donner accès aux informations vitales, et pour permettre l'enseignement à distance des enfants non scolarisés. Entre-temps, la crise nuira certainement aux efforts déployés en faveur de l'objectif 7. Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement peuvent se répercuter sur les services de fourniture d'énergie, et la baisse des revenus peut limiter la capacité des personnes à payer ces services. En outre, **la baisse des prix du pétrole ralentira probablement la croissance des énergies renouvelables.**



CIBLES DE L'ODD 7



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a** D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie
- 7.b** D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

INDICATEURS DE L'ODD 7

Au niveau international - ONU

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

7.b.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)



Au niveau français - INSEE

- 7.i1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température
- 7.i2** Consommation finale d'énergie et d'énergies renouvelables
- 7.i3** Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles
- 7.i4** Intensités énergétiques finales

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5** Prélèvements en eau (ODD 6)
- 9.i1** Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 12.i7** Projets d'écologie industrielle et territoriale (ODD 12)
- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

Au niveau européen - Eurostat

- Consommation d'énergie primaire
- Consommation d'énergie finale
- Consommation finale d'énergie des ménages par tête
- Productivité de l'énergie
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur
- Dépendance aux importations énergétiques par produit
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté

Multi-objectifs

- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre par consommation d'énergie (ODD 13)



Une croissance économique soutenue et partagée peut entraîner des progrès, créer des emplois décents pour tous et améliorer le niveau de vie.

Ces 25 dernières années, le nombre de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté a connu un déclin spectaculaire. Dans les pays en développement, la classe moyenne représente désormais plus de 34 % du total des personnes employées – une proportion qui a presque triplé entre 1991 et 2015.

Les Objectifs de développement durable visent à encourager une croissance économique soutenue en tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique. À ce titre, il est déterminant de promouvoir des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois, de même que des mesures efficaces pour abolir le travail forcé, l'esclavage et la traite des humains. Pour ce qui est de ces cibles, l'objectif consiste à parvenir au plein emploi productif et au travail décent, pour tous les hommes et les

femmes, d'ici 2030.

Même avant la pandémie, la croissance économique mondiale avait ralenti. La crise de la COVID-19 a perturbé les activités économiques partout dans le monde et causé la pire récession depuis la Grande Dépression.

La baisse massive du tourisme frappe toutes les régions, menaçant des millions de moyens de subsistance et d'entreprises, et compromet les progrès vers les objectifs de développement durable (ODD). L'impact est particulièrement prononcé dans les petits États insulaires en développement (PEID), qui dépendent plus que les autres pays des revenus et des emplois générés par le tourisme.

Mais, la pandémie de COVID-19 devrait donner l'impulsion nécessaire pour accélérer la mise en œuvre de mesures attendues depuis longtemps pour placer le monde sur une trajectoire de développement plus durable et rendre l'économie mondiale plus résiliente aux chocs futurs.

Faits et chiffres

**MÊME AVANT L'APPARITION
DE LA COVID-19,
UN PAYS SUR CINQ
— OÙ VIVENT DES
MILLIARDS DE PERSONNES
DANS LA PAUVRETÉ —
ÉTAIT SUSCEPTIBLE DE
VOIR LE REVENU PAR
HABITANT STAGNER OU
BAISSER EN 2020.**

De 2019 à 2020, on estime la perte à 1 300 milliards de dollars en dépenses touristiques à l'échelle mondiale (dépenses des visiteurs non résidents), soit plus de 11 fois la perte due à la crise financière de 2007-2009.

En 2020, 8,8 % des heures de travail mondiales ont été perdues (par rapport au quatrième trimestre de 2019), ce qui équivaut à

255 millions d'emplois à temps plein, soit environ quatre fois le nombre de pertes subies pendant la crise financière mondiale de 2007-2009.

Avant la pandémie, l'emploi informel représentait **60,2 %** de l'emploi mondial, ce qui signifie que 2 milliards de personnes dans le monde occupaient un emploi se caractérisant par l'absence de protection de base, y compris de protection sociale.

À l'échelle mondiale, la part de l'emploi informel était de 90,7 % dans le secteur agricole, par rapport à 48,9 % dans le secteur non agricole.

**ENTRE 100 ET 120 MILLIONS D'EMPLOIS
ONT ÉTÉ MIS EN PÉRIL DANS LE SECTEUR
DU TOURISME EN RAISON DE LA PANDÉMIE,
QUI TOUCHE LES FEMMES DE FAÇON
DISPROPORTIONNÉE.**

FOCUS COVID-19 ET ODD 8

La pandémie de la Covid-19 a bouleversé des milliards de vies, mis l'économie mondiale en péril. En effet, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une récession aussi grave ou pire encore que celle de 2009. Alors que les pertes d'emploi s'intensifient, l'Organisation internationale du Travail estime que près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale risque de perdre ses moyens de subsistances.

Aujourd'hui, les ravages économiques et financiers provoqués par la pandémie de COVID-19 – tels que les perturbations de la production industrielle, la chute des prix des produits de base, la volatilité des marchés financiers et l'insécurité croissante – compromettent la croissance économique déjà faible et aggravent les risques accrus liés à d'autres facteurs.

La pandémie fait peser une menace sur les travailleurs du secteur informel, qui ne sont pas protégés face à la maladie ou aux mesures de confinement. Les jeunes travailleurs et les femmes ont été particulièrement touchés par la crise.

Avec le déploiement des vaccins contre la COVID-19 et un soutien fiscal et financier constant, les États-Unis d'Amérique et la Chine devraient connaître une forte croissance en 2021. Pour de nombreux autres pays, la croissance économique demeurera longtemps en dessous des tendances qui prévalaient avant la pandémie.

Pour les pays les moins avancés (PMA), le PIB réel a augmenté de 4,8 % en 2019 et devrait avoir diminué de 0,3 % en 2020 en raison des perturbations causées par la pandémie. En 2021 et 2022, la croissance du PIB réel des PMA devrait se redresser pour atteindre 4 % et 5 % respectivement.

Toutefois, elle devrait demeurer bien en deçà de la cible de 7 % fixée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au cours de la décennie précédant la pandémie, le PIB généré par le tourisme international avait augmenté plus rapidement que le reste de l'économie, représentant 4,1 % du PIB mondial en 2019. Toutefois, ce secteur ayant été l'un des plus touchés par la pandémie de COVID-19, on s'attend à une inversion de cette tendance pour 2020 et les années à venir.

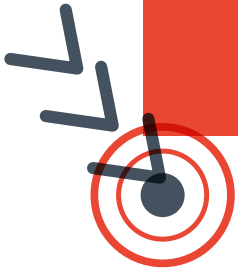
**Le PIB réel par habitant
a diminué de 4,6 %
en 2020**

En avril 2020, l'ONU a publié un Cadre pour une réponse socio-économique immédiate à la COVID-19, qui doit servir de feuille de route à l'aide apportée aux pays dans leurs efforts de reprise économique et sociale. Ce Cadre appelle à une intensification exceptionnelle du soutien international et de l'engagement politique afin de garantir que partout dans le monde, les personnes puissent avoir accès aux services essentiels et à la protection sociale. **La réponse de l'ONU se concentre sur cinq volets clés :**

- Veiller à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles et protéger les systèmes de santé
- Aider les populations à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base

- Protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relance économique
- Orienter la montée en puissance nécessaire des mesures de relance budgétaire et financière pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables et renforcer les réponses multilatérales et régionales
- Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d'action pris en main par les communautés

Si les pays veulent mieux reconstruire, il faut veiller à ce que ces cinq volets soient soutenus par des actions visant à répondre à l'impératif de durabilité environnementale et à celui d'égalité des genres.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.4** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6** D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- 8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 8.10** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.a** Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- 8.b** D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

INDICATEURS DE L'ODD 8

Au niveau international - ONU

- 8.1.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
- 8.2.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
- 8.3.1** Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe
- 8.4.1** Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
- 8.4.2** Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
- 8.5.1** Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, par profession, âge et situation au regard du handicap
- 8.5.2** Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap
- 8.6.1** Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
- 8.7.1** Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge
- 8.8.1** Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration
- 8.8.2** Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
- 8.9.1** PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
- 8.10.1** a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes
- 8.10.2** Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.a.1** Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
- 8.b.1** Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie



Au niveau français - INSEE

8.i1 Taux de croissance annuelle du PIB par habitant

8.i2 Taux d'emploi

8.i3 Taux de sous-emploi

8.i4 Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation

8.i5 Accidents de travail

8.i6 Intensité du travail

8.i7 Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.i8 Emplois aidés dans l'emploi des jeunes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

4.i2 Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)

4.i3 Compétences numériques (ODD 4)

4.i4 Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)

5.i1 Écart des rémunérations entre hommes et femmes (non corrigé) (ODD 5)

10.i1 Taux de croissance du niveau de vie moyen (ODD 10)

Au niveau européen - Eurostat

- PIB réel par habitant
- Part des investissements dans le PIB par secteurs institutionnels
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation par sexe (NEET)
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité
- Taux d'emploi par sexe
- Taux d'emploi par nationalité
- Taux de chômage longue durée par sexe
- Personnes tuées dans un accident de travail par sexe

Multi-objectifs

- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (ODD 1)
- Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe (ODD 5)
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM) (ODD 12)



Investir durablement dans les infrastructures et l'innovation est un vecteur clé de croissance économique et de développement.

Avec plus de la moitié de la population mondiale qui vit désormais dans les villes, les transports publics et les énergies renouvelables deviennent de plus en plus importants, de même que la croissance des nouvelles industries et des technologies de l'information et de la communication.

Les progrès technologiques permettent en outre de mettre au point des solutions durables aux défis, tant économiques qu'écologiques, tels que la création d'emplois et la promotion de l'efficacité énergétique. Favoriser une industrie durable, ainsi qu'investir dans la recherche et l'innovation scientifiques, constituent deux moyens importants pour faciliter le développement durable.

Une industrialisation durable qui profite à tous, allant de pair avec des innovations

et des infrastructures, peut libérer des forces économiques dynamiques et compétitives qui génèrent des emplois et des revenus. Ces facteurs ont un rôle crucial dans l'introduction et la promotion de nouvelles technologies, le développement du commerce international et l'utilisation efficace des matières premières.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire au niveau mondial pour exploiter pleinement ce potentiel. Les pays les moins avancés, en particulier, doivent intensifier le développement de leur secteur manufacturier s'ils veulent atteindre cet objectif d'ici à 2030, et doivent augmenter leurs investissements dans la recherche scientifique et l'innovation.

En raison des droits de douane et des tensions commerciales entre les plus grandes économies du monde, la croissance mondiale de l'industrie manufacturière s'est ralentie partout dans le monde, et ce même avant l'apparition de la pandémie de COVID-19.

Faits et chiffres

**AMÉLIORER LA
CONNECTIVITÉ ROUTIÈRE
RURALE. PRÈS DE
300 millions
DES 520 MILLIONS
D'HABITANTS DES
ZONES RURALES N'ONT
PAS UN BON ACCÈS AUX
ROUTES DANS 25 PAYS
(2018-2019).**

**Les infrastructures
de base comme
les routes, les
technologies de
l'information et de
la communication,
l'assainissement,
l'énergie électrique
et hydraulique,
restent rares dans
de nombreux pays en
développement**

En 2020, la quasi-totalité de la population mondiale vivait à proximité de réseaux mobiles, dont 85 % étaient couverts par un réseau de quatrième génération (4G). Cependant, « couverture » ne signifie pas nécessairement « utilisation » : seulement **51 % de la population utilisait Internet** en 2019, laissant **3,7 milliards de personnes sans accès à Internet**. Dans les PMA, seule une personne sur cinq était connectée en 2020, la **cible de l'accès universel à Internet à un coût abordable n'étant ainsi pas atteinte**.

40%

**réduction de la productivité
des entreprises dans
certains pays africains
à faible revenu, du aux
contraintes d'infrastructures**

16%

**de la population
mondiale n'a pas accès
aux réseaux haut débit
mobiles**

La pandémie a frappé le secteur manufacturier plus durement que pendant la crise financière mondiale de 2007-2009, entraînant une baisse de la production de 6,8 % en 2020.

Fin 2020, la plupart des économies ont montré des signes de reprise, principalement dans les industries manufacturières de moyenne et haute technologie. **La fabrication mondiale de produits de faible technologie a quant à elle connu une croissance négative au dernier trimestre 2020 (- 1,8 %).**

L'investissement mondial en faveur de la recherche-développement a atteint **2 200 milliards de dollars** en 2018.

30%

Dans les pays en développement, à peine 30% des produits agricoles font l'objet d'une transformation industrielle, contre 98% pour les pays à revenu élevé

Les petites et moyennes entreprises engagées dans la **transformation et la fabrication industrielles** jouent un rôle crucial dans les premières phases de l'industrialisation et sont généralement les plus grandes créatrices d'emplois. Elles représentent plus de **90 %** des entreprises mondiales et **50 à 60%** de l'emploi

FOCUS COVID-19 ET ODD 9

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, **la circulation des personnes et des marchandises a été restreinte**, perturbant les chaînes de valeur mondiales ainsi que les secteurs de l'industrie manufacturière et du transport au niveau mondial. **Les petites industries en particulier ont été durement touchées.**

Le manque d'infrastructures résilientes, de technologies de l'information et des communications ainsi que de services de base limite la capacité des pays à réagir et à s'adapter aux chocs.

L'année 2020 a été catastrophique pour la demande de transport aérien.

*Le nombre de passagers est passé de **4,5 milliards en 2019 à 1,8 milliard en 2020**, soit une baisse de 60 %.*

*En conséquence, les emplois liés au secteur du transport aérien ont reculé de **52,5 %** au cours de 2020, passant de 87,7 millions à 41,7 millions. Les pertes financières des compagnies aériennes devraient atteindre 371 milliards de dollars en 2020, avec des pertes supplémentaires de 115 milliards de dollars et 13 milliards de dollars pour les aéroports et les prestataires de services de navigation aérienne, respectivement.*

Bien que certains gouvernements aient réagi à la pandémie en prenant des mesures de soutien économique – en transférant de l'argent aux entreprises, en retardant les remboursements de prêts ou en refinançant les prêts à des conditions plus favorables – **les décideurs des Pays les moins avancés et des économies émergentes disposent de beaucoup moins de moyens** pour prendre de telles mesures. Après la pandémie, **l'accès au financement jouera un rôle essentiel dans la reprise économique.**

Alors que la pandémie transforme notre façon de travailler, de rester en contact, d'aller à l'école et de faire des courses, **il importe plus que jamais de combler la fracture numérique** pour les

3,6 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées et qui ne peuvent pas bénéficier de la formation, de l'emploi ou de conseils essentiels en matière de santé et d'hygiène en ligne.

Pour que la communauté mondiale atteigne l'objectif 9, **l'industrialisation, l'amélioration des infrastructures et la promotion de l'innovation technologique par une hausse des investissements dans la recherche-développement sont essentiels.** La mise au point et la production de vaccins contre la COVID-19 en un temps record est un exemple de la puissance de l'innovation technologique, qui a donné au monde des raisons d'espérer.

Le transport aérien ne devrait pas retrouver les niveaux antérieurs à la pandémie avant 2024. Les gouvernements devraient collaborer et faire tout leur possible pour soutenir le secteur du transport aérien afin de rétablir les emplois perdus et de remettre l'économie mondiale sur les rails.

Les technologies de l'information et des communications sont au cœur de la riposte à la COVID-19. La crise a accéléré le passage au numérique de nombreuses entreprises et de nombreux services, notamment par le télétravail et les systèmes de vidéoconférence sur le lieu de travail et en dehors, ainsi que la dématérialisation de l'accès aux soins de santé, de l'éducation et des biens et services essentiels.

*Selon la Banque mondiale, les pays en développement pourraient atteindre leurs objectifs de développement durable en matière d'infrastructures en y consacrant **4,5 % de leur PIB**, tout en limitant le réchauffement climatique à **2 °C**.*



CIBLES DE L'ODD 9



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

INDICATEURS DE L'ODD 9

Au niveau international - ONU

- 9.1.1** Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
- 9.1.2** Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
- 9.2.1** Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
- 9.2.2** Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
- 9.3.1** Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie
- 9.3.2** Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
- 9.4.1** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.5.1** Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB
- 9.5.2** Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants
- 9.a.1** Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
- 9.b.1** Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
- 9.c.1** Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie



Au niveau français - INSEE

- 9.i1** Transport de voyageurs et de marchandises
- 9.i2** Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)
- 9.i3** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.i4** Personnel de recherche
- 9.i5** Effort de recherche
- 9.i6** Crédits Budgétaires Publics de R&D

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 6.i4** Rendement des réseaux d'eau potable (ODD 6)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Dépense intérieure brute de R&D par secteur
- Personnel de R&D par secteurs d'exécution
- Demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets
- Part des bus et des trains dans le transport des passagers total
- Part du transport par voie ferroviaire et voies navigables intérieures dans le transport total de fret
- Intensité des émissions dans l'air causé par l'industrie

Multi-objectifs

- Niveau d'études supérieur par sexe (ODD 4)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs (ODD 12)
- Couverture internet à haut débit, par type de zone (ODD 17)



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités et ne pas faire de laissés-pour-compte font partie intégrante des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Or, les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre restent préoccupantes. Malgré quelques signes positifs en faveur de la réduction des inégalités dans certains domaines, tels que la réduction des inégalités de revenus dans certains pays et l'octroi d'un statut commercial préférentiel dont bénéficient les pays à faible revenu, la baisse des coûts de transaction des envois de Fonds, la plupart des pays disposant de données avaient des politiques facilitant la migration de façon ordonnée, sûre et responsable, des inégalités persistent, que ce soit au niveau des revenus, de la richesse, des opportunités ou autres.

Les personnes considérées comme vulnérables font également face à des formes de discrimination multiples et croisées. La pandémie exacerbe les inégalités existantes dans les pays et d'un pays à l'autre et frappe plus durement les personnes les plus vulnérables et les pays les plus pauvres.

Ces disparités grandissantes sont des appels à l'action, impliquant d'adopter des mesures saines afin d'autonomiser la tranche inférieure de la population touchant un revenu et de favoriser l'intégration économique de tous, indépendamment de leur sexe, de leur race ou de leur appartenance ethnique.

La lutte contre les inégalités sera cruciale pour réduire la vulnérabilité face aux urgences d'ordre sanitaire ou autre et pour améliorer la résilience des sociétés.

Faits et chiffres

10%

LES PLUS RICHES
GAGNENT JUSQU'À
**40% DU REVENU
MONDIAL TOTAL**

Fin 2020, le nombre de personnes qui avaient fui leur pays et étaient devenues réfugiées en raison d'une guerre, d'un conflit, de persécutions, de violations des droits de la personne ou d'événements perturbant gravement l'ordre public était passé à **24,5 millions**, soit le plus élevé en valeur absolue jamais enregistré.

217 années

nombre d'années nécessaire pour combler l'écart entre les sexes en matière d'emploi et de rémunération au rythme actuel des progrès, indique le Forum économique mondial

La COVID-19 devrait faire augmenter le coefficient de gini moyen pour les pays émergents et en développement de 6 %.

Le coefficient de gini mesure l'inégalité des revenus et se situe entre 0 et 100, la valeur 0 signifiant que les revenus sont partagés équitablement entre tous les individus et 100 indiquant qu'une personne perçoit tous les revenus

168

Au plus fort de la pandémie, en avril 2020, 168 pays avaient **complètement ou partiellement fermé leurs frontières**, dont 99 ne faisaient aucune exception pour les demandeurs d'asile, rendant ainsi ces derniers plus vulnérables.

4 186

En 2020, 4 186 décès et disparitions ont été enregistrés sur les routes migratoires du monde entier. Le nombre réel de décès au niveau mondial pourrait être plus élevé, car la pandémie rend la tâche de collecte des données encore plus difficile.

En 2019, seuls **54 %** des pays disposaient d'un ensemble complet de mesures politiques visant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, sur la base des données disponibles de 111 pays

FOCUS COVID-19 ET ODD 10

La COVID-19 exacerbe les inégalités déjà existantes et frappe plus durement les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Elle a mis en lumière les inégalités économiques et la fragilité des filets de sécurité sociale qui laissent les communautés vulnérables faire les frais de la crise. Mais les inégalités sociales, politiques et économiques ont aussi, à leur tour, amplifié les effets de la pandémie.

Sur le plan économique, la pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse considérable du chômage mondial et a réduit le revenu des travailleurs de manière radicale.

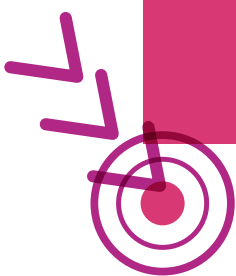
Cette période de crise doit être mise à profit pour investir dans des politiques et des institutions susceptibles de faire reculer les inégalités. Alors que les politiques et les normes sociales sont mises à mal, **nous devons tirer parti de cette crise et prendre des mesures audacieuses permettant de remédier aux inégalités** que cette crise a mises en évidence afin d'orienter le monde sur la voie des objectifs de développement durable.

Avec la propagation de la COVID-19, même les progrès limités en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes réalisés au cours des dernières décennies risquent d'être réduits à néant. Dans toutes les sphères, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie, de la sécurité ou encore de la protection sociale, **les ravages causés par la COVID-19 sont encore plus graves pour les femmes, pour la seule raison que ce sont des femmes.**

Les inégalités se creusent pour les populations vulnérables qui vivent dans des pays dont les systèmes de santé sont fragiles et dans ceux confrontés à des crises humanitaires préexistantes.

Les réfugiés et les migrants, ainsi que les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être laissés pour compte. Enfin, on constate une augmentation des discours de haine ciblant les groupes vulnérables.

Afin de garantir que partout dans le monde, les personnes puissent avoir accès aux services essentiels et à la protection sociale, l'ONU a appelé à une intensification exceptionnelle du soutien international et de l'engagement politique, notamment par **le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19.**



CIBLES DE L'ODD 10

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1** D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national
- 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4** Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5** Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6** Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7** Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a** Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b** Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

INDICATEURS DE L'ODD 10

Au niveau international - ONU

10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

10.4.1 Part du travail dans le PIB

10.4.2 Effet redistributif de la politique budgétaire

10.5.1 Indicateurs de solidité financière

10.6.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination

10.7.2 Nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable

10.7.3 Nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale

10.7.4 Proportion de réfugiés dans la population, par pays d'origine

10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré



Au niveau national - INSEE

10.i1 Taux de croissance du niveau de vie moyen

10.i2 Inégalités des revenus

10.i3 Inégalités du patrimoine

10.i4 Personnes disposant du haut débit à leur domicile

10.i5 Personnes s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

3.i7 Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)

11.i1 Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

■ PIB par habitant en SPA

■ Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne

■ Ecart relatif médian pour le seuil de pauvreté

■ Répartition des revenus

■ Part des revenus des 40% inférieurs de la population

■ Demandes d'asile par état de procédure

Multi-objectifs

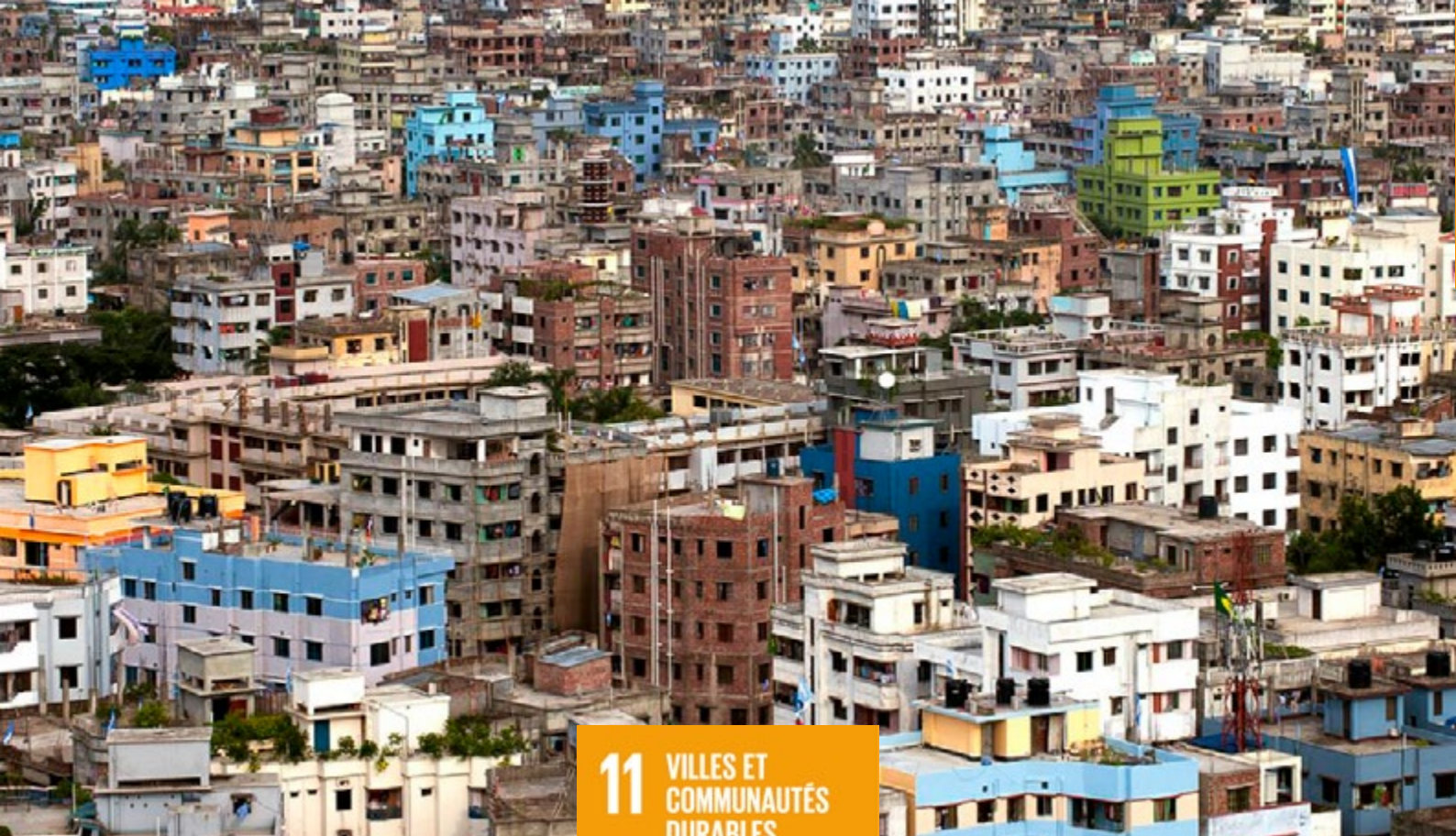
■ Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation (ODD 1)

■ Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité (ODD 1)

■ Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, par nationalité (ODD 4)

■ Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité (ODD 8)

■ Taux d'emploi, par nationalité (ODD 8)



Plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les zones urbaines. D'ici 2030, cette proportion devrait augmenter à 60%.

Le développement durable ne peut se faire sans transformer radicalement la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains.

Les villes et les zones métropolitaines sont des pôles de la croissance économique, contribuant à près de 60 % du produit intérieur brut mondial. Cependant, elles représentent aussi près de 70 % des émissions de carbone dans le monde et plus de 60 % des ressources utilisées.

L'urbanisation rapide se traduit par un nombre croissant de personnes vivant dans des taudis, ainsi que par des infrastructures et des services inadéquats et surchargés (tels que la

collecte des déchets et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les routes et le transport), aggravant la pollution atmosphérique et l'expansion urbaine non planifiée.

Rendre les villes sûres et durables implique de donner accès à des logements sûrs et abordables, et de réhabiliter les quartiers laissés à l'abandon. Cela doit également se traduire par des investissements dans les transports publics, par la création d'espaces verts publics, ainsi que par une gestion et une planification de la ville améliorées, qui soient à la fois participatives et inclusives.

Le relèvement après la pandémie offre l'occasion de repenser et de réinventer les zones urbaines en tant que pôles de croissance durable et inclusive.

Faits et chiffres

LES VILLES N'OCCUPENT QUE 3 % DE LA MASSE CONTINENTALE MONDIALE, MAIS PRODUISENT PLUS DE 70 % DE SES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE ET CONSOMMENT ENTRE 60 À 80% DE L'ÉNERGIE MONDIALE.

En 2019, seule la moitié de la population urbaine mondiale a aisément accès aux transports publics. Avoir aisément accès signifie vivre à moins de 500 m à pied d'un arrêt de bus/moyen de transport de faible capacité et à moins de 1 000 m d'un terminal ferroviaire ou de ferry

**883
millions**

Nombre de personnes vivant dans des bidonvilles, et le nombre augmente

En mars 2021,
156 pays ont élaboré dans le monde des politiques urbaines nationales, mais seulement la moitié en sont au stade de mise en oeuvre

80%

Le rôle économique des villes est important. Elles génèrent environ 80% du PIB mondial

90 %

de l'expansion urbaine aura lieu dans le monde en développement dans les décennies à venir

En 2019, la part de l'aire urbaine mondiale allouée aux rues et aux espaces publics ouverts s'élève en moyenne à environ **16 %**.

Entre 2014 et 2018, la proportion de la **population urbaine vivant dans des taudis** au niveau mondial est passée de 23 % à 24 %, ce qui représente plus d'**un milliard de personnes**. Celles-ci se trouvent principalement dans trois régions : Asie de l'Est et du Sud-Est (370 millions), Afrique subsaharienne (238 millions) et Asie centrale et du Sud (226 millions).

FOCUS COVID-19 ET ODD 11

Dans de nombreux pays, **les villes sont devenues des épicentres de la COVID-19, exposant leurs vulnérabilités dues au manque de logements adéquats et abordables**, à des systèmes de santé publique insuffisants et à des infrastructures urbaines inadéquates comme les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets, les transports publics et les espaces publics ouverts.

Les villes sont donc en première ligne pour faire face à la pandémie et à ses effets durables. Partout dans le monde, **la COVID-19 menace les villes et les communautés** et met en danger non seulement la santé publique, mais aussi l'économie et le tissu social.

Les inégalités profondes ont eu, avec la pandémie, des répercussions disproportionnées sur les migrants, les sans-abri et les personnes vivant dans des taudis urbains et habitations informelles. Cela étant, dans leur réponse face à la crise, certaines villes sont apparues comme des moteurs de la reprise économique, des centres d'innovation et des catalyseurs de transformation sociale et économique.

Il est urgent de repenser les espaces urbains pour répondre à la pandémie et autres risques sanitaires dans le futur, et les espaces publics ouverts, en particulier les rues et les zones de loisirs, sont au coeur de cette réorganisation.

Le Cadre directeur des politiques et des programmes d'ONU-Habitat face à la COVID-19 fournit des orientations concernant les actions à mener aux niveaux mondial, régional et national.

L'accès aux transports publics a connu de fortes perturbations pendant la pandémie

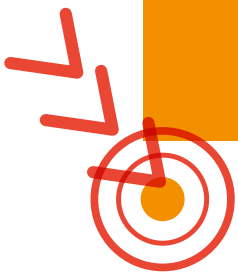
– allant de fermetures partielles et de directives sur la réduction des capacités à des fermetures totales de réseaux. Alors que la lutte contre la pandémie se poursuit, les pays et les villes doivent offrir des moyens de transport public accessibles, sûrs, fiables et durables. Ces moyens devraient être bien intégrés aux sentiers pédestres et cyclables grâce à des politiques à long terme, des plans de mobilité urbaine durable et des investissements ciblés.

L'impact de la COVID-19 se fera davantage sentir dans les zones urbaines pauvres et densément peuplées, en particulier pour le milliard de personnes dans le monde vivant dans des établissements informels et des bidonvilles, où la surpopulation rend également difficile le respect des mesures recommandées telles que la distanciation physique et l'auto-isolement.

ONU-Habitat, l'organisme des Nations Unies pour le logement et le développement urbain, **travaille avec les gouvernements nationaux et les administrations locales pour les aider à prévenir la pandémie de COVID-19**, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre. Le Plan d'intervention d'ONU-Habitat face à la COVID-19 vise à :

- Appuyer les administrations locales et privilégier les solutions communautaires dans les établissements informels
- Fournir des données urbaines, une cartographie et des connaissances fondées sur des données factuelles afin de favoriser une prise de décision éclairée
- Atténuer l'impact économique et amorcer la relance

La Commission économique pour l'Afrique a proposé un soutien spécifique aux administrations locales afin d'atténuer les effets économiques de la COVID-19 et d'y répondre. En effet, les villes africaines représentent plus de 50 % du PIB de la région, mais elles risquent de pâtir sévèrement de l'impact économique de la COVID-19 en raison de la forte baisse de la productivité, des emplois et des revenus.



CIBLES DE L'ODD 11



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

INDICATEURS DE L'ODD 11

Au niveau international - ONU

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

11.4.1 Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal)

11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

11.5.2 Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

11.6.1 Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville

11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale

11.b.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

11.b.2 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Aucun indicateur de remplacement approprié n'a été proposé. La communauté statistique mondiale est encouragée à développer un indicateur qui pourrait être proposé pour l'examen complet de 2025.

Au niveau européen - Eurostat

- Taux de surpeuplement par statut de pauvreté
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté
- Zone de surpeuplement par tête
- Décès sur les routes, par type de routes
- Exposition à la pollution de l'air par les particules fines
- Taux de recyclage des déchets municipaux

Multi-objectifs

- Population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, des sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol par statut de pauvreté (ODD 1)
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées (ODD 6)
- Part des bus et des trains dans le transport des passagers total (ODD 9)
- Population qui rapporte de délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté (ODD 16)

Au niveau français - INSEE

- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements
- 11.i2** Artificialisation des sols
- 11.i3** Déchets municipaux
- 11.i4** Particules (PM 10) dans les villes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 6.i1** Population desservie par une eau non conforme (ODD 6)
- 9.i1** Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions (ODD 16)



La croissance démographique mondiale, associée à l'utilisation non durable des ressources naturelles, a un impact dévastateur sur notre planète, entraînant des changements climatiques, détruisant l'environnement et augmentant les niveaux de pollution.

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ». Elles consistent également à découpler la croissance économique et la dégradation environnementale en accroissant l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en favorisant des modes de vie durables.

La consommation et la production durables peuvent également contribuer à réduire la pauvreté et à assurer la transition vers des économies vertes et à faible émission de carbone.

Aujourd'hui, une occasion historique s'offre à nous de **concevoir une stratégie transformatrice de rétablissement après la COVID-19 pour bâtir des économies et des sociétés durables et résilientes**. Il est temps de pleinement **dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, de réduire les émissions de carbone, d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et de promouvoir des modes de vie durables**.

Une voie vers une consommation et une production durables passe par l'économie circulaire, pensée pour réduire ou éliminer les déchets et la pollution, maintenir les produits et les matériaux de service et régénérer les systèmes naturels.

Faits et chiffres

**1,3
MILLIARDS**

de tonnes - soit le tiers de tous les aliments produits chaque année d'une valeur d'environ mille milliards de dollars - finit par pourrir dans les poubelles des consommateurs et détaillants se détériore, en raison de mauvaises pratiques de transport de récolte

L'empreinte matérielle mondiale a augmenté de **70 %** entre 2000 et 2017.

1

Plus d' 1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable. L'utilisation excessive de l'eau contribue au stress hydrique qui touche la planète. L'eau est une ressource gratuite mais les infrastructures nécessaires à son acheminement coûtent cher

Les ménages consomment **29 %** de l'énergie mondiale et contribuent par conséquent à **21 %** des émissions de CO2 qui en résultent

En 2020, 83 pays et l'Union européenne ont fait état d'un total de **700 politiques et activités de mise en oeuvre au titre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Toutefois, seules 50 politiques et activités de mise en oeuvre ont été signalées en Afrique subsaharienne, contre 374 en Europe et en Amérique du Nord**

**120
milliards de \$**

Si les habitants du monde entier optaient pour des ampoules basse consommation, on économiserait **120 milliards de dollars dans le monde par an**

Si la population mondiale atteint **9,6 milliards** de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire pour fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels

Seulement **3 %** de l'eau de la planète est fraîche (potable) et les humains l'utilisent plus vite que la nature ne peut la reconstituer.

93 %

des 250 plus grandes entreprises du monde rendent compte de la durabilité

En 2019, le monde a produit **53,6 millions de tonnes** métriques de **déchets d'équipements électroniques et électriques**, soit une augmentation de plus de 20 % depuis 2014. Chaque habitant en a produit environ 7,3 kilogrammes en 2019, dont **seulement 1,7 kilogramme a été géré de façon écologiquement durable**.

La production de déchets électroniques devrait augmenter de 0,16 kilogramme par habitant chaque année, pour atteindre **9 kilogrammes par habitant en 2030** (soit 74,4 millions de tonnes métriques au total).

Environ **14 %** de la **nourriture dans le monde est perdue** dans la chaîne d'approvisionnement avant l'étape de la vente au détail.

Partout dans le monde, 1 million de bouteilles en plastique sont achetées chaque minute et 5 000 milliards de sacs en plastique à usage unique sont jetés chaque année.

Le secteur alimentaire représente environ **22 %** de la consommation énergétique mondiale et près de **22 %** des gaz à effet de serre

FOCUS COVID-19 ET ODD 12

Avec la pandémie de COVID-19, les pays ont la possibilité de mettre en place des **plans de relance qui inverseront les tendances actuelles et modifieront nos modes de consommation et de production** en faveur d'un avenir plus durable.

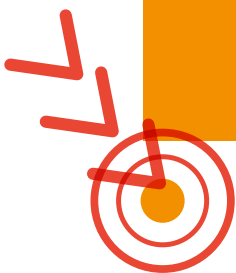
La flambée de COVID-19 a mis en évidence la relation entre l'homme et la nature et a révélé les principes fondamentaux du compromis auquel nous sommes constamment confrontés : les êtres humains ont des besoins illimités, mais la capacité de la planète à les satisfaire est limitée. Désormais, nous devons essayer de comprendre et d'apprécier les limites jusqu'auxquelles l'homme peut pousser la nature, avant que l'impact n'en soit négatif. Ces limites doivent être prises en compte dans nos aspirations en matière de consommation et de production.

La pandémie donne une possibilité d'élaborer des plans de rétablissement afin d'inverser les tendances actuelles et d'établir des modes de consommation et de production durables. Pour réussir cette transition, il faut favoriser l'utilisation rationnelle des ressources, examiner l'ensemble du cycle de vie des activités économiques et participer activement aux accords multilatéraux sur l'environnement.

La crise que nous traversons actuellement ouvre la voie à un changement systémique profond vers une économie plus durable, bénéfique à la fois pour l'humanité et pour la planète.

La COVID-19 peut favoriser le changement social.

Nous devons reconstruire en mieux et faire évoluer nos modes de production et de consommation vers des pratiques plus durables.



CIBLES DE L'ODD 12



Etablir des modes de consommation et de production durables

- 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4** D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5** D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux
- 12.c** Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

INDICATEURS DE L'ODD 12

Au niveau international - ONU

12.1.1 Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables

12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

12.3.1 a) Indice des pertes alimentaires ; b) l'indice du gaspillage alimentaire

12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord

12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

12.6.1 Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable

12.7.1 Degré de mise en œuvre des politiques et plans d'action relatifs aux pratiques durables de passation des marchés publics

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

12.a.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)

12.b.1 Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable

12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles (production et consommation) par unité de PIB



Au niveau européen - Eurostat

- Consommation de substances chimiques par dangerosité - UE agrégat
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs
- Taux d'utilisation circulaire de matières
- Déchets générés excepté les déchets minéraux principaux par dangerosité
- Valeur ajoutée brute du secteur des biens et services environnementaux

Multi-objectifs

- Productivité de l'énergie (ODD 7)

Au niveau français - INSEE

- 12.i1** Consommation intérieure de matières
- 12.i2** Empreinte matières
- 12.i3** Pertes et gaspillages alimentaires
- 12.i4** Déchets dangereux
- 12.i5** Déchets dangereux et non-dangereux
- 12.i6** Emplois de l'économie circulaire
- 12.i7** Projet d'écologie industrielle et territoriale

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i5** Exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) (ODD 2)
- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 4.i5** Projets d'éducation au développement durable (ODD 4)
- 7.i4** Intensités énergétiques finales (ODD 7)
- 11.i3** Déchets municipaux (ODD 11)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués (ODD 15)



Les changements climatiques affectent désormais tous les pays sur tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affectent des vies, tandis que les conditions météorologiques changent, le niveau de la mer monte et que les phénomènes météorologiques deviennent plus extrêmes.

La pandémie mondiale a mis au jour les vulnérabilités de l'humanité.

Elle a montré au monde entier les nombreux dégâts que peut engendrer une crise de moindre envergure qu'une urgence climatique à grande échelle.

Bien que les émissions de gaz à effet de serre devraient diminuer d'environ 6 % en 2020 en raison des restrictions de déplacement et du ralentissement des activités économiques liés à la pandémie de COVID-19, cette amélioration n'est que temporaire. Les changements climatiques ne connaissent aucun répit. **Une fois que l'économie mondiale commencera à se remettre de la pandémie, les émissions devraient revenir à des niveaux plus élevés.**

Pour sauver des vies et des moyens de subsistance, **il faut agir de toute urgence pour lutter à la fois contre la pandémie et contre l'urgence climatique.**

Renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des régions les plus vulnérables, telles que les pays sans littoral et les États insulaires, doit aller de pair avec des efforts pour sensibiliser et incorporer des mesures dans les politiques et stratégies nationales.

Il est encore possible, avec la volonté politique et un large éventail de mesures technologiques, **de limiter la hausse de la température mondiale moyenne à deux degrés Celsius au-dessus du niveau préindustriel.** Cela implique une action collective urgente.

Nous devons tenir compte de cet avertissement et saisir cette occasion pour reconstruire d'une manière qui nous permette de réduire les émissions et d'accroître la résilience face aux changements climatiques.

Faits et chiffres

+1°C

**RECHAUFFEMENT
CLIMATIQUE CAUSE PAR
L'ACTIVITE HUMAINE
DEPUIS LA PERIODE
PRE-INDUSTRIELLE**

2050 Pour limiter le réchauffement à 1,5°C°

les émissions de CO2 doivent diminuer de 45% entre 2010 et 2030, et arriver à 0 vers 2050

L'année 2019 a été la deuxième année la plus chaude de l'histoire et marque la fin d'une décennie (2010-2019) de chaleur exceptionnelle.

+20 cm

augmentation du niveau moyen de la mer dans le monde, depuis 1880, une augmentation de 30 à 122cm est prévue d'ici 2100

+ 50 %

niveaux des émissions de gaz à effet de serre qui continuent d'augmenter et dépassent maintenant de plus de 50% leur niveau de 1990.

La température mondiale moyenne de 2020 dépasse de 1,2° C les niveaux préindustriels, ce qui n'est hélas pas la bonne voie pour limiter la hausse à 1,5°C conformément à l'accord de paris

**1,07
MILLIONS**

L'étendue de la banquise de l'Arctique a diminué chaque année depuis 1979, avec une perte de glace de 1,07 million de km² par décennie

1/3

Les engagements climatiques souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris ne couvrent qu'un tiers des réductions d'émissions nécessaires

Les niveaux de dioxyde de carbone (CO2) et d'autres gaz à effet de serre enregistrés dans l'atmosphère ont atteint de nouveaux records en 2019.

En mai 2021, 125 des 154 pays en développement élaboraient et mettaient en œuvre des plans nationaux d'adaptation, et 22 pays ont soumis leurs plans au Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

La hausse des émissions de gaz à effet de serre se poursuivra si des mesures cruciales ne sont pas prises pour amener les économies à la neutralité carbone.

Le financement de l'action climatique a augmenté de 10 % entre 2015-2016 et 2017-2018, atteignant une moyenne annuelle de 48,7 milliards de \$

FOCUS COVID-19 ET ODD 9

Malgré le ralentissement économique lié à la pandémie, la crise climatique se poursuit sans relâche. La réduction temporaire des activités humaines a entraîné une baisse des émissions, mais **les concentrations de gaz à effet de serre ont continué d'augmenter en 2020**, atteignant de nouveaux records. Il s'agit de l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, la température moyenne mondiale dépassant d'environ 1,2 °C le niveau de référence de 1850 à 1900. Le monde n'est hélas toujours pas engagé sur la bonne voie pour atteindre la cible de l'Accord de Paris, soit limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels et atteindre des émissions nettes de CO₂ nulles à l'échelle mondiale d'ici à 2050. **Face à une catastrophe imminente, l'action climatique prend de l'ampleur.**

En juin 2020, la campagne Objectif zéro (« Race to Zero ») a été lancée afin de former une coalition d'entreprises, de villes, de régions et d'investisseurs autour d'initiatives de réduction à zéro des émissions nettes de carbone et de définir des points de basculement spécifiques à court terme pour plus de 20 secteurs de l'économie mondiale. En décembre 2020, plus des deux tiers du PIB mondial provenaient de régions ayant des objectifs réels ou prévus de

« zéro émission nette d'ici à 2050 », couvrant plus de la moitié de la population mondiale et des émissions.

Les pays développés redoublent d'efforts pour fournir des conseils techniques et un soutien aux pays les moins avancés, qui sont particulièrement vulnérables face aux effets des changements climatiques, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre de tels plans.

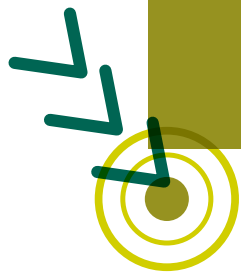
Le Secrétaire général de l'ONU a proposé six actions liées au climat que les gouvernements sont invités à prendre en vue de reconstruire leur économie et leur société :

- S'agissant de la transition écologique, **accélérer la décarbonation** de tous les secteurs de notre économie par des investissements
- S'efforcer de **créer des emplois verts** et assurer une croissance inclusive et durable
- S'agissant de l'économie verte, **renforcer la résilience des sociétés et des personnes** grâce à une transition qui soit juste pour tous et qui ne fasse pas de laissés-pour-compte
- **Investir dans des solutions durables** : les subventions aux combustibles fossiles doivent cesser, et les pollueurs doivent commencer à payer pour la pollution dont ils sont responsables
- **Lutter** contre tous les risques climatiques
- **Coopérer** : aucun pays ne peut réussir seul

Tandis que les pays s'apprêtent à reconstruire leur économie après la COVID-19, ils peuvent, grâce aux plans de relance, façonner l'économie du XXI^e siècle de manière à ce qu'elle soit propre, verte, saine, sûre et plus résiliente.

La crise que nous traversons actuellement ouvre la voie à un changement systémique profond vers une économie plus durable, bénéfique à la fois pour l'humanité et pour la planète.

Pour faire face à l'urgence climatique, les plans de relance post-pandémique doivent mettre en place des changements systémiques à long terme qui modifieront les niveaux de CO₂ dans l'atmosphère.



CIBLES DE L'ODD 13



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

INDICATEURS DE L'ODD 13

Au niveau international - ONU

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Au niveau européen - Eurostat

- Emissions de gaz à effet de serre
- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre par consommation d'énergie
- Déviation moyenne de la température de la surface proche
- Pertes économiques provoquées par des situations climatiques extrêmes par mode d'événement - UE agrégat
- Contribution à l'engagement international de 100 milliards de dollar pour dépenses liées au climat
- Population couverte par les signataires de La Convention des Maires pour le Climat et l'Energie

Multi-objectifs

- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur (ODD 7)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs (ODD 12)
- L'acidité moyenne globale de la surface des océans (ODD 14)

Au niveau français - INSEE

- 13.i1** Événements naturels très graves
- 13.i2** Communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé
- 13.i3** Empreinte carbone
- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre
- 15.i5** Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 7.i2** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 9.i3** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (ODD 12)
- 15.i1** Taux de boisement (ODD 15)



L'humanité dépend des océans de la Planète, de leur température, leur chimie, leurs courants et leur faune. La manière dont nous gérons cette ressource vitale est essentielle aussi pour compenser les effets du changement climatique.

Plus de trois milliards de personnes doivent leur moyen d'existence à la biodiversité marine et côtière. Cependant, on constate aujourd'hui que 30 % des stocks mondiaux de poisson sont surexploités, bien en-dessus des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant.

Les océans absorbent également environ 30 % du dioxyde de carbone émis par les humains, et on assiste à une hausse de 26 % de l'acidification des océans depuis le début de la révolution industrielle.

La pollution marine, résultant essentiellement de sources terrestres, atteint des niveaux alarmants, avec une moyenne de 13 000 morceaux de déchets plastiques présents sous chaque kilomètre carré d'océan.

Les Objectifs de développement durable offrent un cadre pour gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les protéger de la pollution résultant des activités terrestres.

Ce cadre prévoit aussi de pallier les effets de l'acidification des océans.

La réalisation de l'objectif 14 exige la mise en oeuvre d'instruments internationaux, au moyen de cadres juridiques et institutionnels, pour la conservation et l'exploitation durable des océans de manière intersectorielle et intégrée.

Faits et chiffres

75%

L'OCÉAN COUVRE LES
TROIS QUARTS DE LA
SURFACE DE LA TERRE
ET REPRÉSENTE 99% DE
L'ESPACE VITAL DE LA
PLANÈTE EN VOLUME

200 000

L'océan contient près de 200 000 espèces identifiées, mais le nombre réel pourrait être de plusieurs millions

**+ 200
Millions**

La pêche
maritime emploie
directement ou
indirectement
plus de 200
millions de
personnes

40%

Jusqu'à 40% de l'océan est
fortement affecté par la
pollution, l'épuisement des
pêcheries, la perte d'habitats
côtiers et d'autres activités
humaines

30 %

L'océan absorbe environ 30%
du dioxyde de carbone produit
par les humains, amortissant
les effets du réchauffement
climatique

+ 3 Milliards

de personnes dépendent des
océans pour leur subsistance

3 milliards

Les océans sont la plus grande
source mondiale de protéines,
avec plus de 3 milliards de
personnes dépendantes des
océans pour leurs principales
sources de protéines

Les zones
côtières
abritent
près de
40 % de la
population
mondiale

Plus de **80 %** du
commerce mondial
de marchandises
s'effectue par la mer

**DANS LE MONDE, LE
NOMBRE DE ZONES MORTES
— ZONES D'EAU N'AYANT
PAS SUFFISAMMENT
D'OXYGÈNE POUR
PERMETTRE LA VIE MARINE
— EST PASSÉ D'ENVIRON
400 EN 2008 À ENVIRON
700 EN 2019**

**L'étendue des zones marines protégées a
considérablement augmenté, la couverture en
2020 atteignant 7,74 % des eaux côtières et des
océans du monde.**

Plus de la moitié
des zones marines
essentielles pour la
biodiversité ne sont pas
protégées

En moyenne, seul 1,2 %
des budgets nationaux de
recherche a été alloué aux
sciences océaniques

FOCUS COVID-19 ET ODD 14

Les océans contribuent à l'éradication de la pauvreté, à une croissance économique soutenue et à la sécurité alimentaire.

Cependant, les avantages qu'ils procurent sont de plus en plus compromis par les activités humaines.

L'augmentation des émissions de CO₂ entraîne le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans, menaçant les écosystèmes marins et les personnes qui en dépendent, et surchargeant la capacité des océans à modérer les changements climatiques.

La lutte contre la pandémie de COVID-19 ne doit pas entraver les efforts de conservation et l'action en faveur des océans. Nous devons envisager des solutions à long terme pour la santé de notre planète dans son ensemble. **Nos vies dépendent de la santé de la planète.**

La surpêche épuise les stocks de poissons, dont un tiers sont déjà surexploités. Les polluants d'origine terrestre, dont la pollution plastique et le ruissellement de nutriments et d'eaux usées, nuisent aux collectivités et habitats côtiers. Ces changements ont des répercussions à long terme qui exigent une intensification urgente de la protection des milieux marins, des investissements dans les sciences océaniques et un soutien aux communautés de pêche artisanale et à la gestion durable des océans.

La protection des zones essentielles pour la biodiversité demeure essentielle pour la durabilité des océans.

Environ la moitié des pays du monde entier ont adopté des initiatives spécifiques pour appuyer les petits pêcheurs

La santé humaine dépend en grande partie de la bonne santé des océans. Selon l'UNESCO, l'océan peut être un allié contre la COVID-19. En effet, des bactéries découvertes à des profondeurs extrêmes sont utilisées pour accélérer la détection de la COVID-19. Par ailleurs, la biodiversité océanique est très prometteuse pour les produits pharmaceutiques.

La pandémie constitue une fenêtre d'opportunité pour sauver l'océan et commencer à bâtir une économie bleue durable. Dans un récent rapport, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique considère que l'arrêt de l'activité provoqué par la COVID-19, conjugué à la réduction du trafic maritime et de la demande en ressources marines, pourrait apporter aux océans le répit dont ils ont besoin pour se remettre.

L'incidence complète de la pandémie de COVID-19 sur les sciences océaniques demeure inconnue. Un des effets immédiats a été la forte réduction des observations océaniques, avec le rappel au port d'attache de presque tous les navires de recherche. Les réseaux d'amarrage (bouées et systèmes amarrés munis d'instruments et d'équipements de communication) risquent de tomber en panne, ce qui menace d'avoir des répercussions à long terme sur la recherche océanographique internationale.



CIBLES DE L'ODD 14



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

INDICATEURS DE L'ODD 14

Au niveau international - ONU

14.1.1 a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques

14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines

14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

14.6.1 État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

14.7.1 Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays

14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

14.b.1 État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources

Au niveau européen - Eurostat

- Surface des sites marins désignés sous Natura 2000
- Tendances estimées de la biomasse du stock de poissons dans l'Atlantique du Nord-Est
- Stocks de poissons évalués excédant la mortalité par pêche au rendement maximal durable (FMSY) dans l'Atlantique du Nord-Est
- Sites de baignade d'excellente qualité d'eau par situation
- L'acidité moyenne globale de la surface des océans
- Eaux marines concernées par eutrophisation

Au niveau français - INSEE

- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales
- 14.i2** Fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche
- 14.i3** Flux de nutriment à la mer
- 14.i4** Rapports «POLREP» (Pollution Report) suivi par les autorités
- 14.i5** État des récifs coralliens
- 14.i6** État d'avancement d'une approche écosystémique
- 14.i7** Aires marines protégées

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 12.i5** Déchets dangereux et non-dangereux (ODD12)
- 15.i7** Espèces exotiques envahissantes (ODD15)



La nature est indispensable à notre survie : elle nous fournit de l'oxygène, régule nos conditions météorologiques, pollinise nos cultures, produit de quoi nous nourrir et nous vêtir. Pourtant, la nature est soumise à une pression croissante. Au total, 75 % de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine, obligeant la faune et la flore à se replier dans des espaces de plus en plus restreints.

Environ 1 million d'espèces animales et végétales sont déjà menacées d'extinction, beaucoup dans les décennies à venir, indique le Rapport 2019 de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Le rapport appelle à des changements transformateurs afin de restaurer et de protéger la nature. Il constate que la santé des écosystèmes, dont l'humanité tout entière ainsi que toutes les autres espèces dépendent, se détériore plus rapidement que jamais, affectant les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, notre sécurité alimentaire, notre santé et notre qualité de vie dans le monde entier.

La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et les changements climatiques – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Les forêts sont d'une importance vitale pour le maintien de la vie sur Terre et jouent un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Selon le rapport La Situation des forêts du monde 2020, depuis

1990, quelque 420 millions d'hectares de forêts ont disparu par conversion de ces espaces à d'autres utilisations, notamment agricoles. Nous devons investir dans la restauration des sols afin d'améliorer les moyens de subsistance, de réduire les vulnérabilités et de réduire les risques pour l'économie.

En outre, la santé de notre planète constitue également un facteur important dans l'apparition des zoonoses, c'est-à-dire des maladies qui se transmettent de l'animal à l'homme, et vice-versa. À mesure que nous empiétons sur des écosystèmes fragiles, nous multiplions les contacts entre l'humain et la faune sauvage, ce qui permet aux agents pathogènes présents dans la faune sauvage de se propager au bétail et à l'homme, augmentant ainsi le risque d'apparition et de propagation des maladies.

Pour faire face à ces défis, des efforts considérables sont déployés pour étendre la gestion durable des forêts et protéger les sites essentiels à la biodiversité.

Les pays adoptent également des lois et des principes comptables pour que la nature « compte » et pour contrer les menaces qui pèsent sur la biodiversité, comme la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Il est temps de mettre la santé de la planète au cœur de l'ensemble des plans et politiques.

Mettre fin au déclin environnemental et restaurer notre planète sont essentiels au développement durable.

Faits et chiffres

1,6 milliard

de personnes dépendent des forêts
pour assurer leur subsistance

74%

des pauvres dans le monde
sont touchés directement
par la dégradation des terres

8 300 Sur les 8 300 races animales
connues, 8% sont éteintes et 22%
sont menacées d'extinction

**Plus d'un quart des espèces évaluées dans
la liste rouge de l'UICN sont menacées
d'extinction.** La liste rouge de l'UICN recueille
des données sur plus de 134 400 espèces
de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de
coraux récifaux et de conifères. Plus de 37 400
espèces sont menacées d'extinction.

En 2020, en moyenne,
43 % de chaque zone
essentielle pour la
biodiversité dans les
milieux terrestres, 42 %
dans les milieux d'eau
douce et 41 % dans les
milieux de montagne se
trouvaient dans une **aire
protégée**, soit une hausse
d'environ 13 à 14 points
de pourcentage depuis
2000.

**Des progrès ont été
réalisés dans la gestion
durable des forêts mais
le monde a perdu 100
millions d'hectares
de forêts en deux
décennies (2000-2020).**

75 % de toutes les maladies infectieuses émergentes chez l'être humain sont
des zoonoses (maladies qui se transmettent de l'animal à l'homme, et vice-
versa) et ces zoonoses sont étroitement liées à la santé des écosystèmes

2,6 milliards

**DE PERSONNES DANS
LE MONDE, DÉPENDENT
DIRECTEMENT DE
L'AGRICULTURE POUR
CAGNER LEUR VIE**

80 %

**LES FORÊTS ABRITENT
PLUS DE 80% DE TOUTES
LES ESPÈCES TERRESTRES
D'ANIMAUX, DE PLANTES ET
D'INSECTES**

8 sur 10

JUSQU'À 80 POUR CENT DES
PERSONNES VIVANT DANS
LES ZONES RURALES DES
PAYS EN DÉVELOPPEMENT
DÉPENDENT DES MÉDICAMENTS
TRADITIONNELS À BASE DE
PLANTES POUR LES SOINS DE
SANTÉ DE BASE

**Presque tous les pays ont
adopté des lois pour prévenir ou
contrôler les espèces exotiques
envahissantes, espèces qui
nuisent à la biodiversité locale et
coûtent des milliards de dollars à
l'économie chaque année.**

FOCUS COVID-19 ET ODD 9

La flambée de COVID-19 souligne la nécessité de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la faune.

La pandémie de COVID-19 nous rappelle qu'en mettant en danger la biodiversité, l'humanité met en péril sa propre survie.

« À ce jour, la pandémie de COVID-19 représente l'avertissement le plus sérieux lancé par la planète enjoignant l'humanité à changer de cap »

Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - PNUE

Alors que le monde lutte et se remet de la pandémie actuelle, un plan solide sera nécessaire pour protéger la nature, afin que la nature puisse protéger l'humanité.

Dans le rapport *Travailler en symbiose avec l'environnement pour protéger les populations*, le PNUE explique comment « mieux reconstruire », grâce à un renforcement du secteur scientifique, à des politiques qui soutiennent une planète plus saine et à des investissements verts.

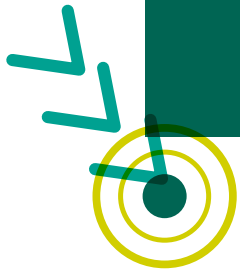
La réponse du PNUE couvre quatre domaines :

- Aider les pays à gérer les déchets liés à la COVID-19 ;
- Assurer un changement transformateur pour la nature et les populations ;
- S'assurer que les plans de relance économique créent une résilience aux crises futures ;
- Moderniser la gouvernance environnementale mondiale

La montée de la criminalité liée aux espèces sauvages, l'évolution de l'utilisation des sols, dont la déforestation, et la perte d'habitats naturels sont les principaux facteurs de transmission de maladies infectieuses émergentes, dont la COVID-19, qui menacent la santé des populations et l'économie mondiale.

Afin d'éviter, d'enrayer et d'inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde, **l'ONU a proclamé la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**. Cette réponse à la perte et la dégradation des habitats, coordonnée au niveau mondial, sera axée sur le renforcement de la volonté et des capacités politiques pour restaurer la relation de l'humanité avec la nature. Elle sera une réponse directe à l'appel de la science, tel que formulé dans le Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et aux décisions prises par tous les États Membres de l'ONU dans le cadre des Conventions de Rio sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, ainsi que de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Le PNUE travaille également pour élaborer un nouveau et ambitieux Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020



CIBLES DE L'ODD 15



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

INDICATEURS DE L'ODD 15

Au niveau international - ONU

15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts

15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées

15.4.2 Indice de couvert végétal montagneux

15.5.1 Indice de la Liste rouge

15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes

15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

15.a.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages



Au niveau européen - Eurostat

- Part de la superficie forestière
- Surface des sites terrestres désignés sous Natura 2000
- Indice d'imperméabilisation des sols
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau – superficiel affectée par un taux d'érosion sévère
- Indice des oiseaux communs par espèce – UE agrégat
- Indicateur des papillons de prairies – UE agrégat

Multi-objectifs

- Demande biochimique en oxygène dans les rivières (ODD 6)
- Teneur en phosphate dans les rivières (ODD 6)

Au niveau français - INSEE

- 15.i1** Taux de boisement
- 15.i2** État de conservation des habitats naturels
- 15.i3** Écosystèmes peu anthropisés
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués
- 15.i5** Aires terrestres protégées
- 15.i6** Populations d'oiseaux communs spécialistes
- 15.i7** Espèces exotiques envahissantes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i3** Diversité moyenne des cultures arables (ODD 2)
- 11.i2** Artificialisation des sols (ODD 11)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)



La paix, la stabilité, les droits humains et une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit sont des vecteurs importants pour le développement durable. Nous vivons dans un monde de plus en plus divisé. Certaines régions profitent durablement de la paix, de la sécurité et de la prospérité, alors que d'autres sont entraînées dans un cycle de conflits et de violence qui semble sans fin. Ceci n'est en aucun cas inévitable.

Des niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont un effet destructeur sur le développement d'un pays, en entravant la croissance économique et en engendrant souvent des souffrances durables au sein de la population, qui peuvent persister pendant des générations. Les violences sexuelles, la criminalité, l'exploitation et

la torture sont également omniprésents sur les lieux de conflits ou sans état de droit. Les nations doivent prendre des mesures pour protéger ceux qui sont le plus à risque.

Les Objectifs de développement durable visent à réduire largement toutes les formes de violence, et à œuvrer aux côtés des gouvernements et des communautés afin de trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité.

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits humains sont au cœur de ce processus, tout comme la réduction du trafic illégal d'armes et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

Faits et chiffres

49

PAYS N'ONT PAS DE
LOIS PROTEGEANT LES
FEMMES DE LA VIOLENCE
DOMESTIQUE

393 ASSASSINATS

EN 2020, 393 ASSASSINATS
ET 19 DISPARITIONS FORCÉES
CONCERNANT DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE L'HOMME,
DES JOURNALISTES ET DES
SYNDICALISTES DANS 46 PAYS.

46

NOMBRE DE PAYS OÙ
LES FEMMES OCCUPENT
MAINTENANT PLUS DE
30% DES SIÈGES DANS AU
MOINS UNE CHAMBRE DU
PARLEMENT NATIONAL

Environ 28,5 millions d'élèves du primaire
qui ne sont pas scolarisés vivent dans des
zones touchées par le conflit.

Début 2020, le nombre de victimes du travail des
enfants (sans tenir compte de ses pires formes,
comme la servitude, le travail forcé ou l'exploitation
sexuelle commerciale) s'élevait à 160 millions (63
millions de filles et 97 millions de garçons), soit près
d'un enfant sur dix dans le monde.

79 millions

Environ la moitié des enfants contraints de travailler
accomplissaient un travail dangereux

10 millions

IL Y A ÉGALEMENT 10
MILLIONS D'APATRIDES DANS
LE MONDE QUI SE SONT VU
REFUSER UNE NATIONALITÉ
ET DES DROITS CONNEXES

1/4

A l'échelle mondiale, un
quart des enfants de moins
de cinq ans n'ont jamais été
enregistrés à la naissance ; ils
ne disposent d'aucune preuve
d'identité juridique leur
permettant de protéger leurs
droits et de garantir l'accès
universel aux services sociaux.

A l'échelle
mondiale,
un quart des
enfants de
moins de cinq
ans n'ont jamais
été enregistrés
à la naissance ;
ils ne disposent
d'aucune preuve
d'identité
juridique leur
permettant de
protéger leurs
droits et de
garantir l'accès
universel aux
services sociaux.

A la fin de 2020, environ 1 % de la
population mondiale, soit 82,4 millions
de personnes, avait été déplacée de
force à la suite de persécutions, de
conflits ou de violences généralisées.

Selon les dernières données disponibles,
couvrant plus de 20 pays et territoires pour
la période allant de 2011 à 2020, le taux de
prévalence moyen de la corruption dans les
pays à faible revenu est de 37,6 %, contre 7,2 %
dans les pays à revenu élevé

Au moins 176 095 civils ont été tués dans 12
des conflits armés les plus meurtriers au monde
entre 2015 et 2020. En Afrique subsaharienne,
les décès de civils dans les conflits ont augmenté
de 66 %. En 2020, sur 100 000 personnes, cinq
civils étaient tués dans des conflits armés, et un
sur sept était une femme ou un enfant.

FOCUS COVID-19 ET ODD 16

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et intensifié les inégalités et la discrimination. En effet, la crise a provoqué des perturbations majeures dans le fonctionnement des gouvernements et éprouvé, affaibli et parfois brisé les systèmes de droit et de protection nationaux. La pandémie touche de façon disproportionnée les plus vulnérables dans le monde, les enfants étant à risque élevé. Le relèvement après la crise et le développement durable doivent se fonder sur la paix, la stabilité, le respect des droits humains, une gouvernance efficace et l'état de droit.

Les droits de l'Homme sont la clé de la riposte à la pandémie. En respectant les droits de l'homme en cette période de crise, nous mettons en place des solutions plus efficaces et plus inclusives pour l'urgence d'aujourd'hui, et le relèvement de demain. Les droits de l'Homme placent l'être humain sur le devant de la scène. Les mesures prises dans le souci et le respect des droits de l'Homme sont plus efficaces pour surmonter la pandémie, car elles garantissent les soins de santé à quiconque et préservent la dignité humaine.

Les crises économiques précédentes suggèrent que la forte hausse des taux de chômage des adultes et une reprise mondiale asymétrique après la COVID-19 feront probablement augmenter le risque de traite des personnes. Par conséquent, dans tous les pays, les investissements dans la création d'emplois pour les adultes et les jeunes en âge légal de travailler ainsi que la reprise économique pourraient réduire les risques pour les enfants d'être victimes de diverses formes d'exploitation.

Les répercussions de la COVID-19 risquent de conduire au travail de 8,9 millions d'enfants de plus d'ici à la fin de 2022, car les familles envoient les enfants travailler pour faire face aux pertes d'emploi et de revenus. Une augmentation immédiate du soutien aux revenus et de la protection sociale pourrait contribuer à compenser cette hausse.

Tout au long de l'année 2020, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'appeler à un cessez-le-feu mondial pour protéger les civils contre la combinaison mortelle des conflits armés et de la COVID-19.

Outre ses répercussions plus évidentes, la pandémie de COVID-19 a créé des occasions sans précédent de corruption. La lutte contre la corruption favorisera une reprise plus inclusive fondée sur l'intégrité et la responsabilisation.

La menace de la COVID-19 est plus grave dans les situations de conflit armé, où les combats ravagent les systèmes de santé et déplacent les populations, forcées de vivre dans des conditions de surpeuplement avec un accès marginal, voire inexistant, aux services de base. Les terribles souffrances des civils pourraient être considérablement réduites si les parties au conflit respectaient le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il faut accomplir davantage pour prévenir, réduire et résoudre les conflits en cours.

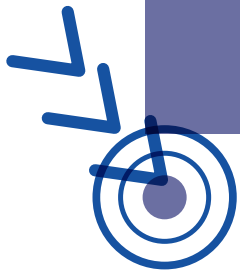
Les institutions nationales de défense des droits humains (INDH) sont des organismes indépendants chargés de promouvoir et de protéger les droits humains. Elles ont joué un rôle crucial pendant la pandémie en examinant et en suivant les répercussions de celle-ci sur la santé et d'autres domaines et en mettant en lumière les incidences de la crise sur les droits humains. Elles ont également lutté contre la diffusion d'informations inexacts et trompeuses et œuvré à protéger les groupes vulnérables.

Le Secrétaire général de l'ONU exhorte les gouvernements à être ouverts et transparents, réactifs et responsables dans leur réponse à la COVID-19 et à veiller à ce que toutes les mesures d'exception soient légales, proportionnées, nécessaires et non discriminatoires. « La meilleure action est celle qui permet, d'une manière proportionnée, de parer aux menaces immédiates, tout en protégeant les droits de l'homme et l'état de droit »

Afin de concentrer nos efforts sur le « véritable combat », le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a demandé un cessez-le-feu mondial, appelant les combattants du monde entier à déposer les armes pour se focaliser sur la lutte contre la pandémie de COVID-19. Plus de 2 millions de personnes ont signé la pétition en ligne en soutien à l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général du 23 mars 2020

L'impact de la COVID-19 sur le risque d'exposition des enfants à la violence et à l'exploitation dû aux mesures de confinement et à la fermeture des écoles, qui ont touché la majorité des enfants du monde, **reste largement inconnu.** Certains pays ont enregistré une forte hausse des signalements de violence à l'égard des enfants dans les foyers. De plus, **l'utilisation d'Internet pour l'apprentissage à distance peut accroître l'exposition des enfants au cyberharcèlement, aux comportements à risque en ligne et aux prédateurs en ligne.** Toutes ces formes de violence peuvent avoir des conséquences dévastatrices et durables pour des millions d'enfants dans le monde. Des mesures doivent être prises d'urgence pour investir dans des solutions efficaces de protection de l'enfance et les promouvoir.

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, le HCR, renforce actuellement son action dans les domaines de la santé, de l'eau, des équipements d'assainissement et de l'hygiène afin de protéger les réfugiés et les déplacés internes. Le HCR travaille avec les gouvernements, qui sont responsables de la réponse face au coronavirus, pour s'assurer que les personnes déracinées soient incluses dans les plans de préparation et de réponse.



CIBLES DE L'ODD 16



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3** Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
- 16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

INDICATEURS DE L'ODD 16

Au niveau international - ONU

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.1.3 Proportion de la population victime a) de violences physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale

16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.3.3 Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme

16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)

16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux

16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

16.7.1 Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.8.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme



Au niveau européen - Eurostat

- Taux de mortalité standardisé causé par homicide par sexe
- Population qui rapporte de la délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté
- Total des dépenses des administrations publiques pour les tribunaux
- Indépendance perçue de la juridiction par niveau de perception
- Indice de perception de corruption
- Population avec confiance dans les institutions de l'UE par institution

Au niveau français - INSEE

- 16.i1** Homicides
- 16.i2** Victimes de violences physiques et/ou sexuelles
- 16.i3** Personnes prévenues parmi les détenus
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i3** Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles (ODD 5)
- 5.i4** Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales (ODD 5)
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant l'obligation légale d'en disposer (ODD 6)



Seul un engagement fort, lié à des partenariats et une coopération au niveau mondial, peut permettre de réaliser les Objectifs de développement durable.

Des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

De nombreux pays ont besoin de l'aide publique au développement pour soutenir leur croissance et leur commerce. Pourtant, les flux d'aide sont en baisse et de nombreux pays donateurs ne respectent pas leurs engagements en matière de financement du développement.

Le monde actuel est plus interconnecté que jamais auparavant. L'amélioration de l'accès aux technologies et à la connaissance favorise nettement le partage des idées et l'innovation. La coordination des politiques d'aide

à la gestion des dettes des pays en développement, ainsi que la promotion des investissements dans les pays les moins développés, sont essentielles afin de parvenir à une croissance et à un développement durable.

Les objectifs visent à améliorer les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud, par l'appui aux plans nationaux destinés à atteindre toutes les cibles. Promouvoir le commerce international et aider les pays en développement à accroître leurs exportations, font partie intégrante de la réalisation d'un système de commerce universel, basé sur des règles, équitable, qui soit juste et ouvert, et qui bénéficie à tous.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de 3 % en 2020, sa pire récession depuis la Grande dépression.

Une coopération internationale forte est plus que jamais nécessaire pour garantir à tous les pays les moyens de se remettre de la pandémie, de reconstruire mieux et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Faits et chiffres

63 % des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ont besoin de financement supplémentaire pour les données et les statistiques pour faire face aux défis posés par la pandémie.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) NETTE A ATTEINT UN RECORD DE **161 MILLIARDS DE \$** EN 2020, MAIS RESTANT EN DEÇÀ DE LA CIBLE DE **0,7% DU RNB**.

79 %

DES IMPORTATIONS
ORIGINAIRES DE PAYS EN
DÉVELOPPEMENT ENTRANT DANS
LES PAYS DÉVELOPPÉS SONT
EXEMPTÉES DE DROITS DE DOUANE

3,7 milliards
de personnes

Près de la moitié de la population mondiale n'est toujours pas connectée malgré l'immense besoin de connectivité pendant la pandémie

30% DANS LE MONDE, 30% DES JEUNES SONT DES NATIFS NUMÉRIQUES, QUI UTILISENT INTERNET DEPUIS AU MOINS CINQ ANS

+ de 4 milliards

de personnes n'utilisent pas Internet

et **90%** d'entre elles vivent dans des pays en développement

En 2020, l'investissement étranger direct a chuté de **40 %**

FOCUS COVID-19 ET ODD 1

L'histoire nous montre que les fléaux peuvent être l'occasion de rompre avec le statu quo. Ce nouveau coronavirus a souligné combien **notre mode de vie était fragile et destructeur, non seulement pour la planète, mais aussi pour nous**. Il est essentiel que la réponse soit systémique et intègre les aspects sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux.

La pandémie met encore à l'épreuve les partenariats multilatéraux et mondiaux, qui étaient déjà fragiles. Bien que l'aide publique au développement (APD) ait augmenté et que les envois de fonds aient diminué moins que prévu en 2020, l'investissement étranger direct (IED) a baissé de 40 %.

La pandémie entraîne un surendettement dans de nombreux pays et limite la latitude fiscale et politique des pays en faveur d'investissements essentiels dans la reprise (y compris l'accès aux vaccins), l'action climatique et les objectifs de développement durable (ODD), menaçant de prolonger les périodes de rétablissement.

Les mesures de confinement ont ralenti les projets d'investissement existants et la perspective d'une grave récession a amené les entreprises multinationales à réévaluer de nouveaux projets. Les mesures politiques prises par les gouvernements comprenaient de nouvelles restrictions à l'investissement. Les flux d'investissements internationaux du secteur privé vers les économies en développement et en transition dans les secteurs en rapport avec les ODD ont diminué d'environ un tiers en 2020.

Depuis l'adoption des ODD, le financement relatif aux données et statistiques a augmenté pendant quatre années consécutives (de 2015 à 2018) puis s'est stabilisé en 2019. Malgré une forte hausse de la demande de données pour éclairer la prise de décision liée à la pandémie, le soutien au développement des données et des statistiques n'a pas augmenté proportionnellement. Une enquête récente a révélé que 63 % des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ont besoin d'un financement supplémentaire pour les données et les statistiques afin de relever les défis posés par la COVID-19. À la lumière de la crise de la COVID-19, un soutien financier et technique aux systèmes statistiques et de données est nécessaire à court terme pour assurer la poursuite des opérations statistiques, le suivi des interventions d'urgence, et la préparation de stratégies d'atténuation et de rétablissement. Il est impératif d'accroître les investissements dans les données et les systèmes statistiques nationaux et de mobiliser des ressources internationales et nationales supplémentaires si l'on veut reconstruire en mieux après la crise et accélérer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

Dans le contexte de la COVID-19, la plupart des pays en développement ne disposent pas de ressources nationales et d'une marge de manœuvre budgétaire suffisantes pour financer des mesures d'intervention et de redressement adéquates. C'est pourquoi la coopération internationale et le financement extérieur sont essentiels.

La perspective d'une nouvelle crise de la dette, aggravée par la chute des prix du pétrole et d'autres produits de base, est particulièrement alarmante et touche de plein fouet les pays les moins avancés qui couraient déjà un risque élevé de surendettement. L'ONU demande des droits de tirage spéciaux, un allègement ciblé de la dette et un moratoire sur la dette pour tous les pays en développement.

L'interdépendance économique mondiale exige une réponse globale pour que tous les pays, en particulier les pays en développement, puissent faire face à des crises sanitaires, économiques et environnementales conjuguées et mieux se rétablir. Le renforcement du multilatéralisme et des partenariats mondiaux est plus important que jamais.

Face à la pandémie, aucun pays ne peut faire cavalier seul. La solidarité mondiale n'est pas seulement un impératif moral, elle est dans l'intérêt de toutes et tous.

Afin d'aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le Secrétaire général de l'ONU a créé le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement.

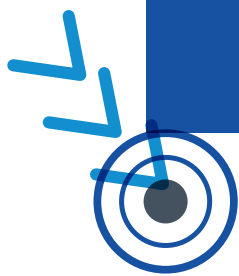
Par ailleurs, l'ONU a établi un Plan de réponse humanitaire global à la COVID-19 afin d'aider les populations les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'Organisation mondiale pour la Santé (OMS), en collaboration avec la Fondation pour les Nations Unies et des partenaires, a lancé le Fonds de solidarité pour la lutte contre la COVID-19, un fonds unique en son genre, pour permettre aux entreprises et aux particuliers de contribuer directement à la réponse de l'OMS à la COVID-19.

Afin de satisfaire les besoins des gouvernements et de tous les secteurs de la société en matière d'accès libre et en temps voulu aux données essentielles nécessaires pour répondre à la pandémie de COVID-19, **l'ONU a mis en place un portail qui offre à la communauté statistique mondiale un espace de partage des orientations, des actions, des outils et des meilleures pratiques** en vue d'assurer la continuité opérationnelle des programmes de données des bureaux nationaux de statistiques.

L'Aide Publique au Développement (APD) est depuis longtemps une source de financement qui amortit l'impact immédiat des crises et peut jouer un rôle important dans la réponse mondiale à cette pandémie. Néanmoins, l'ampleur de la crise pourrait grever les budgets d'aide des donateurs, bien que le CAD ait publié, le 9 avril 2020, une déclaration selon laquelle les membres s'efforceront de protéger les budgets de l'APD.

Pour lutter contre le fléau croissant de la désinformation liée à la COVID-19, l'ONU a lancé l'initiative Verified qui vise à accroître le volume et la portée d'informations fiables et précises dans trois domaines : la science (pour sauver des vies), la solidarité (pour promouvoir la coopération aux niveaux local et mondial) et les solutions (pour sensibiliser au soutien en faveur des populations touchées).

Le Secrétaire général de l'ONU a publié plusieurs notes de synthèse qui présentent une vision de la manière dont la communauté internationale peut apporter une réponse efficace et coordonnée à la COVID-19, en veillant à ce que les populations les plus vulnérables restent au premier plan des préoccupations. Ces notes d'orientation rassemblent des analyses issues de l'ensemble du système des Nations Unies et fournissent aux États Membres des idées concrètes en vue de faire face aux conséquences de la crise, voire de saisir des occasions au milieu de celle-ci.



CIBLES DE L'ODD 17

17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

FINANCES

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,1 5 % et 0,2 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

TECHNOLOGIE

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

LES CIBLES DE L'ODD 17

COMMERCE

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

QUESTIONS STRUCTURELLES

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Au niveau international - ONU

17.1.1 1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

17.1.2 2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

1 7.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du revenu national brut

17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays en développement notamment les pays les moins avancés

17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 1 00 habitants, par vitesse de connexion

17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

17.10.1 Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane

17.11 .1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

17.12.1 Moyenne pondérée des droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

17.13.1 Tableau de bord macroéconomique

17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15.1 Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

INDICATEURS DE L'ODD 17

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé pour l'infrastructure

17.18.1 Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable

17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

17.18.3 Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement

17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%



Au niveau européen - Eurostat

- Aide publique au développement proportionnellement au revenu national brut
- Financement de l'UE au bénéfice des pays en voie de développement par source de financement
- Importations de l'UE en provenance des pays en voie de développement par groupe de revenu
- Dette publique brute
- Part des taxes environnementales dans le revenu total des taxes et impôts
- Couverture internet à haut débit, par type de zone

Au niveau français - INSEE

- 17.i1** Aide publique au développement (APD) totale équivalent-don
- 17.i2** Aide publique au développement (APD) bilatérale
- 17.i3** Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)
- 17.i4** Endettement privé
- 17.i5** Solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

Réalisation :

Direction Europe et rayonnement international,
Région Bourgogne-Franche-Comté

Sources :

Nations Unies, Insee, Eurostat, Cités et
gouvernements locaux et régionaux unis, Ministère
de la transition écologique, Ministère de l'Europe et
des affaires étrangères

Conception-réalisation :

Cécilia Bertin, **studio Inanuiicreation**

Novembre 2021

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur   